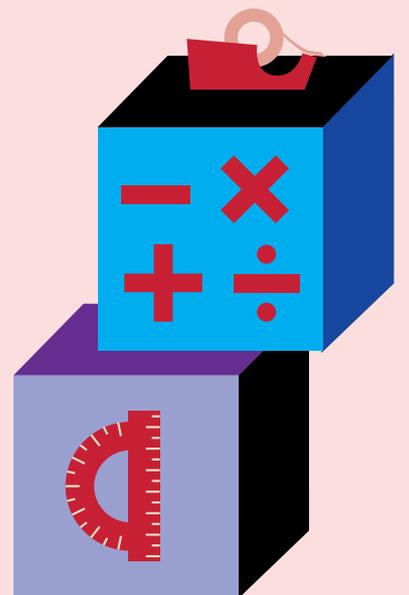


RENTRÉE SCOLAIRE 2020— 2021



DFJC Département de la
formation de la jeunesse
et de la culture



SOMMAIRE

L'ÉDITORIAL	4
PREMIÈRE PARTIE : APPRENDRE DE LA CRISE SANITAIRE	6
L'enseignement à distance, un épisode historique	7
Résultats intermédiaires des sondages menés par l'epfl auprès des enseignant-e-s	8
Des mesures spéciales de rattrapage pour la rentrée 2020	9
Des effets indirects durables sur le système éducatif et de formation en Suisse	10
DEUXIÈME PARTIE : LES QUATRE CHANTIERS PRIORITAIRES DU DFJC	11
1. LA VALORISATION DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE	12
La formation en apprentissage à l'épreuve du contexte sanitaire	12
L'insertion professionnelle des jeunes, une stratégie à long terme	14
La certification des adultes, une mobilisation nécessaire	17
2. L'ÉDUCATION NUMÉRIQUE COMMENCE À SE DÉPLOYER	18
Le Grand Conseil donne sa confiance et valide le financement de la première étape	18
Un chantier pionnier qui prend de l'ampleur et avance selon l'agenda initial	18
Deuxième année de pilotage, les échos du terrain demeurent très encourageants	19
Nouveau règlement sur les constructions scolaires : un pas décisif	20
Fin d'educanet ² et transition vers de nouveaux outils performants	21
3. LA CONSOLIDATION DE LA LEO	22
Une large consultation	22
Refonte du cadre général de l'évaluation	22
Une stratégie à long terme et un plan d'actions	24
Six mesures pour améliorer l'enseignement des mathématiques	25
4. LE 360°, ANNÉE DE LA CONSOLIDATION	26
Le mûrissement des concepts d'établissement	26
Le dispositif socio-éducatif en milieu scolaire, un nouveau partenariat en construction	28
TROISIÈME PARTIE : L'ACTUALITÉ DE LA RENTRÉE	31
Prendre le chemin de la durabilité	32
Les voyages et les sorties scolaires exclusivement en Suisse	33
L'École de maturité évolue	33
Prévention interdisciplinaire de toutes les formes de radicalisation	34
Attention soutenue au climat scolaire	35
Agir contre la précarité menstruelle	36
Un élan aux échanges linguistiques	36
CoronaQuest, un jeu vidéo pour accompagner les élèves avec le coronavirus	37
La culture à l'école, un nécessaire enrichissement	38
La lettre d'information du DFJC pour toutes et tous	39
QUATRIÈME PARTIE : LA RENTRÉE DES HAUTES ÉCOLES	40
Le paysage vaudois des hautes écoles à l'heure de choix cruciaux	41
La rentrée de la HEP sous le signe de l'incertitude sanitaire	46
CINQUIÈME PARTIE : LES CHIFFRES DE LA RENTRÉE SCOLAIRE 2020-2021	48
Tableau de bord de l'enseignement obligatoire 2020	50
Tableau de bord de l'enseignement postobligatoire 2020	52

GARDER LE CAP D'UNE ÉCOLE AMBITIEUSE POUR TOUTES ET TOUS



Le printemps dernier a pu apparaître comme un séisme tant la pandémie a révélé la nécessité de devoir trouver de manière abrupte des chemins de traverse pour préserver la mission de formation de nos écoles. En quelques jours, écoles, gymnases et hautes écoles ont dû s'adapter pour que l'année en cours ne soit pas sacrifiée. Il a fallu mettre sur pied en urgence des cours à distance pour préserver un lien pédagogique avec tous les élèves et les étudiant-e-s. Des milliers d'entre eux ont découvert, ensemble avec leurs enseignants, les tutoriaux et les webinars sur une infinité de sujets. Ils ont été confrontés à une nouvelle manière d'apprendre. Beaucoup se sont révélés. D'autres ont décroché au fil des semaines. Peu préparées à l'inattendu, nos institutions ont indéniablement subi une secousse profonde. À ma grande satisfaction, cette épreuve a également révélé l'attachement profond de toute la société vaudoise aux missions et au rôle de l'école ainsi qu'au lien maître-élève qui est au cœur de la transmission des savoirs et des connaissances.

Les effets du bouleversement majeur que représente la crise actuelle nous accompagneront durablement alors que des prises de conscience se font jour. Parce qu'elle signifie à la fois la transmission de l'ancien et l'ouverture d'esprit pour découvrir le nouveau, la formation doit plus que jamais assumer la si haute fonction qui lui revient. Celle de penser à la fois le changement et la permanence de ce qui a fait ses preuves, et celle d'offrir à la jeunesse de notre canton les connaissances et les compétences pour s'insérer demain dans la société et, après demain, pour la faire progresser là où cela est nécessaire. La mission, en somme, de faire des jeunes des adultes libres et responsables. C'est particulièrement vrai dans le domaine de la durabilité où le changement de paradigme doit être profond et ancré en chacun de nous.

Pour parvenir à remplir ensemble cette mission, il nous faut franchir des écueils, susciter des idées novatrices et libérer des forces pour les concrétiser. Lors de cette rentrée, il n'est pas question de reprendre des habitudes idéalisées dans le souvenir de ce que nous vivions avant la crise et d'oublier ce que nous avons traversé. Il s'agit de tirer les leçons de ces quelques mois extraordinaires et de déterminer comment renforcer encore davantage l'école vaudoise afin de lui permettre de préparer l'avenir de notre canton sur des bases les plus solides et dynamiques possibles. Une école durable, en phase avec les enjeux du XXI^e siècle, qui remplit ses missions fondamentales tout en prenant soin des élèves fragiles, et qui offre un avenir à tou-te-s : c'est l'école que visent les quatre grands chantiers du DFJC initiés au cours de cette législature. Au-delà des plans de protection sanitaire que nous définissons en fonction de la situation épidémiologique, la crise, avec ses multiples effets, valide la nécessité de les mener à bien car ils démontrent, plus que jamais, leur pertinence.

D'abord, les jeunes ont besoin que soit mise en place rapidement l'éducation numérique. Ce chantier se révèle de plus en plus essentiel pour développer leur esprit critique et interdisciplinaire dans une société totalement connectée, de plus en plus complexe et qui se fragilise à cause de sa dépendance accrue à la technologie. Dès cette rentrée, l'éducation numérique passe à la phase de sa généralisation.

Ensuite, les élèves les plus fragiles, la crise l'a montré avec acuité, ont besoin d'un soutien adapté, rapide et souple : c'est l'objectif que poursuit le Concept 360°. L'école à visée inclusive se concrétise progressivement avec la généralisation des soutiens socio-éducatifs et l'accès de plus en plus direct et simplifié aux prestations de pédagogie spécialisée.

Par ailleurs, la crise économique provoquée par l'épidémie a porté un coup sérieux à la formation professionnelle. Mais la mobilisation de tous les acteurs et actrices pour la valorisation de cette formation si importante permettra, j'en suis persuadée, de franchir cette étape. L'objectif de valoriser cette formation doit nous permettre d'augmenter le nombre de jeunes qui s'orientent vers une formation certifiante. Tout comme pour la valorisation des AFP, la mise en place progressive d'une 12^e année pré-professionnelle certifiante dès cette année vise cet objectif.

Enfin, la consolidation de la LEO arrive à point nommé pour renforcer les missions fondamentales de l'école publique. Dans le respect des compromis politiques qui ont permis l'adoption de la LEO en votation populaire et à la suite d'une large consultation menée ces derniers mois, il apparaît nécessaire aujourd'hui d'assouplir certains cadres devenus trop rigides. Une refonte du cadre général d'évaluation donnera davantage la priorité au temps d'enseignement et diminuera le nombre des évaluations. Dans le même esprit, l'examen de certificat de fin d'études sera allégé et l'ECR de 10^e année sera supprimée. L'enseignement du français, des mathématiques, ainsi que des langues vivantes et anciennes sera, quant à lui, renforcé.

La mission première de la direction de mon département est de fixer un cap et de venir en appui aux directions et aux enseignant-e-s dans la mise en œuvre de ces objectifs. Valoriser les responsabilités mobilisatrices et l'autonomie, favoriser les expériences nouvelles, la collaboration et prôner l'approche interdisciplinaire constituent les pierres angulaires de notre système scolaire et de formation.

Pour cette rentrée particulière, je tiens à apporter tout mon soutien, toute ma confiance aux acteur-trice-s de la formation et aux enseignant-e-s. La qualité de votre travail, votre professionnalisme et votre engagement au service de la formation publique vaudoise sont essentiels pour préserver et consolider ce bien public fondamental. S'il y a un endroit où doit commencer la quête d'un monde meilleur, c'est bien dans une salle de classe. Je souhaite une excellente rentrée et année 2020-2021 à toutes et tous.

Cesla Amarelle
Cheffe du Département de la formation,
de la jeunesse et de la culture (DFJC)

APPRENDRE DE LA CRISE SANITAIRE



6

L'ENSEIGNEMENT À DISTANCE, UN ÉPISODE HISTORIQUE



Dès le 16 mars 2020, le système éducatif et de formation vaudois a connu un épisode inédit et historique : le passage intégral à l'enseignement à distance. Inédit... ou presque. Un siècle plus tôt, la pandémie de grippe espagnole avait créé un précédent. Elle avait déjà obligé les autorités scolaires suisses à fermer des écoles dans les régions les plus touchées. C'était en 1918, au sortir de la Première Guerre mondiale. Les devoirs étaient apportés à l'imprimerie locale pour être ensuite distribués par courrier postal aux élèves. On parlait alors d'« enseignement par correspondance ».

Vendredi 13 mars 2020, la décision du Conseil fédéral de fermer tous les lieux de formation, sans exception, dès le lundi suivant, a cette fois concerné le territoire national dans son intégralité. Cette fermeture généralisée des classes, qui va durer six semaines pour l'école obligatoire et dix pour le postobligatoire, a contraint les autorités scolaires de tous les cantons à lancer partout des programmes d'enseignement à distance dans un délai très bref. Le défi a été de taille pour les acteurs de l'école et de la formation, des classes de premier cycle jusque dans les universités et les HES.

Cette période, inouïe à maints égards, a été vécue comme une expérience intense par la grande majorité des professionnel-le-s de l'enseignement et bien sûr les élèves et leurs parents contraints de faire l'école à domicile. Comme toutes les situations de crise, la parenthèse de l'enseignement à distance a accru les inégalités qui traversent le système de formation. Elle a souvent été vécue comme une épreuve générant de la tension, de la frustration voire un potentiel sentiment d'échec. Mais pas seulement. Cette parenthèse a également permis de tester à grande échelle des outils numériques dans le contexte scolaire ; des enseignant-e-s ont pu développer et exprimer différemment leur créativité pédagogique ; des élèves ont pu démontrer leur capacité d'autonomie dans un contexte nouveau.

La nécessité de documenter le vécu de l'enseignement à distance en vue de l'analyser s'est imposée, pour la direction du DFJC. Un bilan complet de cette expérience reste encore à établir une fois le retour des élèves en classe effectué sur une longue période. Le prérequis d'un tel bilan sera sans doute d'admettre, en toute modestie, que l'enseignement à distance a surtout été une réponse urgente et nécessaire dans le contexte de crise sanitaire. En revanche, une certitude s'impose d'ores et déjà : il n'a pas été la préfiguration d'une « école du futur » qui aspirerait à basculer dans le tout numérique et le tout à distance. Les élèves et les enseignant-e-s auront toujours besoin de se croiser et d'échanger dans un même cadre physique propice à l'apprentissage à travers la relation pédagogique directe. Se voir sur un écran est mieux que ne pas se voir du tout, mais ce n'est en rien équivalent à la richesse qui naît des interactions en classe. En témoigne la joie partagée par la grande majorité des élèves et des

enseignant-e-s à la réouverture des classes, à la fin du semi-confinement.

Dès le mois d'avril, alors qu'il était happé par la gestion de la crise au quotidien, le DFJC a donc souhaité analyser ces éléments. Il a créé un groupe de travail chargé de fixer la démarche appropriée en vue de tirer les leçons de l'enseignement à distance dans les écoles vaudoises. Au fil des échanges avec différents acteurs de l'école, trois axes d'analyse ont été identifiés :

- l'EPFL interrogerait un nombre important d'enseignant-e-s pour identifier quels outils ils-elles mobilisaient pour remplir leurs missions pédagogiques en situation d'éloignement de leurs élèves et pour évaluer leur sentiment de réussite ou d'échec dans l'accomplissement de leurs tâches à distance ;
- la HEP Vaud lancerait une recherche auprès de parents de jeunes enfants scolarisés pour mieux cerner l'impact de l'encadrement familial sur l'enseignement à domicile ;
- la Direction générale de l'enfance et de la jeunesse (DGEJ, anciennement SPJ) piloterait une étude impliquant de nombreux acteurs du DFJC pour recueillir le vécu des élèves (entretiens) et leur avis sur une série de questions précises (sondage).

Cette triple approche est encore en cours de réalisation et nécessite du temps pour aboutir à des résultats fiables. Elle donnera au DFJC un panorama précis et nuancé de ce qui s'est passé sur le terrain. Ce sera certainement utile en vue d'un hypothétique retour de l'enseignement à distance si la situation sanitaire venait à se péjorer à nouveau. Et cela servira également à enrichir et à diversifier les approches pédagogiques actuelles. Un rapport définitif et consolidé de cette triple démarche d'évaluation est attendu pour l'automne 2020. À mesure que les dépouillements progressent, ils alimentent toutefois d'ores et déjà certaines réflexions au sein du département. À cet égard, l'enquête lancée par l'EPFL est la plus avancée et permet de dégager quelques constats intermédiaires.



RÉSULTATS INTERMÉDIAIRES DES SONDAGES MENÉS PAR L'EPFL AUPRÈS DES ENSEIGNANT-E-S

Le Centre LEARN de l'EPFL a procédé durant le printemps à un sondage quantitatif réunissant les réponses de 5666 professionnel-le-s, soit 42% du corps enseignant vaudois. Des entretiens qualitatifs ont ensuite été menés, au début de l'été, avec un millier d'enseignant-e-s pour affiner le tableau.

Les réponses des participant-e-s à l'enquête montrent que la grande majorité des enseignant-e-s étaient conscient-e-s de la nécessité d'adopter des approches différentes pour l'enseignement à distance, de créer des contenus nouveaux et adaptés. Ils ont donné la priorité au maintien à tout prix du contact social avec leurs élèves, à leur suivi et à la diffusion de contenus pédagogiques. Ils ont pu observer des problèmes récurrents rencontrés par certains élèves, tels que le manque d'autonomie, un déficit de motivation et bien sûr les grandes disparités dans l'encadrement familial – accès aux outils numériques, présence et attention d'un parent, espace favorisant la concentration. Autant de facteurs ayant empêché ces élèves de profiter pleinement de l'offre d'enseignement à distance. Ces inégalités et les moyens de les réduire se trouvent au cœur des recherches qui sont actuellement menées ; car il est primordial que l'école, même à distance, puisse continuer à poursuivre son objectif central de garantir l'égalité des chances.

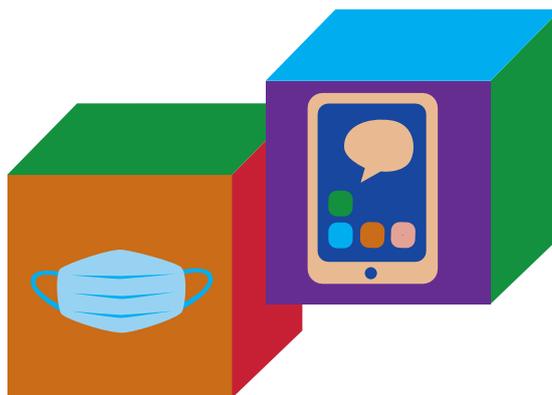
En France, durant le confinement, le décrochage massif des élèves a constitué un thème de controverse majeur. Une enquête a mesuré des taux de décrochage partiel à total pouvant s'élever jusqu'à plus de 40% des élèves d'une classe. Le sondage mené auprès des enseignant-e-s vaudois-e-s est plus rassurant : à peu près 50% des sondé-e-s ont indiqué que 3 élèves ou moins par classe à l'école obligatoire ne suivaient pas l'enseignement à distance. Les pourcentages d'élèves non-suiveurs établis (autour de 15% par classe) sont ainsi très inférieurs aux chiffres discutés en France. Ils sont toutefois à prendre avec beaucoup de prudence. On sait qu'ils ont évolué au fil du semi-confinement. Le sondage a été réalisé au terme des quatre premières semaines du travail à domicile, or les ratios ont connu une nette augmentation après les décisions d'annulation des examens de fin de scolarité. Il y a par ailleurs une très grande variation entre degrés d'enseignement, donc selon l'âge des élèves. Le phénomène a été le plus marqué au cycle 3 (9^e-11^eS) et au gymnase ; dans les écoles professionnelles, il était davantage présent qu'au degré primaire (cycles 1 et 2), mais moins fort qu'au cycle 3 et dans les gymnases.

Quoi qu'il en soit, pour prévenir le décrochage, il a été primordial de maintenir un contact le plus régulier possible avec tous les élèves, ainsi que de donner à leur travail un rythme par des rituels bien établis, ce qui pose la question des outils les plus efficaces pour y arriver. À cet égard, l'email et la messagerie instantanée WhatsApp se sont imposés comme les deux canaux principaux pour garder le contact avec les élèves et/ou leurs parents. Le téléphone arrive en 3^e position, surtout utilisé pour assurer le suivi de tous les élèves. Le recours à la visioconférence, avec les applications Zoom ou Webex, a surtout

concerné l'enseignement gymnasial. Dans ce cas, il y a une association positive entre l'utilisation de visioconférences pour une gamme d'activités pédagogiques et le nombre de suiveurs. On constate encore une corrélation positive entre le sentiment de confiance de l'enseignant-e et l'utilisation des outils de visioconférence.

Si l'email ou les messageries instantanées ont été massivement utilisés, ce n'est pas que ces outils étaient forcément les plus efficaces, mais ils étaient immédiatement disponibles et connus des enseignant-e-s. Cela renforce l'un des présupposés de base de l'éducation numérique : avant la fourniture de nouveaux outils, la priorité réside dans la formation des enseignant-e-s et des élèves pour maîtriser ces outils. Le sondage a aussi démontré qu'il n'existait aucun « outil miracle », mais que chacun d'entre eux, parmi le panel à disposition, répondait à une fonction précise. Ainsi, par exemple, la visioconférence permet d'instaurer des rituels utiles pour rythmer la journée de travail ou pour maintenir le lien social. Les outils collaboratifs, eux, permettent à l'enseignant-e de donner des retours sur le travail des élèves.

À propos des outils, les besoins exprimés par les enseignant-e-s seront précisés et nuancés par les entretiens qualitatifs conduits dans la deuxième phase de l'enquête de l'EPFL. Plusieurs réponses d'enseignant-e-s suggèrent déjà un certain désarroi face aux ressources pédagogiques en ligne. Perçues comme abondantes sur des plateformes qu'ils-elles connaissent, elles sont toutefois très peu utilisées. Peut-être parce que les enseignant-e-s ont l'impression de s'y perdre. Cette hypothèse, qui revient dans plusieurs commentaires, reste à vérifier. Elle imposerait alors de penser l'accès à ces ressources pédagogiques en ligne selon des critères de facilité et d'efficacité. Selon d'autres commentaires spontanés, la vraie difficulté de l'utilisation d'outils éducatifs numériques consiste à répondre à la question : « que puis-je faire avec mes élèves grâce à cet outil ? » L'enjeu principal ne serait donc pas le choix des outils, mais bien la qualité des activités d'apprentissage à réaliser avec ceux-ci. La prééminence des contenus sur les contenants paraît ainsi devoir s'imposer, confirmant la fonction à haute valeur ajoutée des enseignant-e-s dans le cadre du déploiement de l'éducation numérique.



DES MESURES SPÉCIALES DE RATTRAPAGE POUR LA RENTRÉE 2020

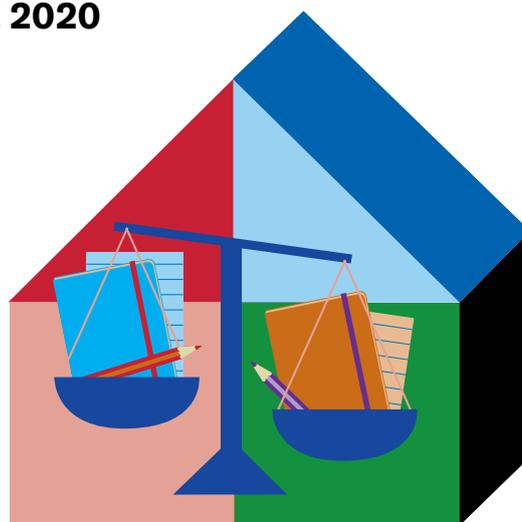
Conscient que l'épisode de l'enseignement à distance allait creuser les inégalités entre les élèves, le DFJC a pris et prendra plusieurs décisions de nature à limiter cet effet négatif de la crise. Il a notamment considérablement assoupli les conditions d'orientation, de promotion et de certification. À la sortie du semi-confinement, les enseignant·e·s ont eu deux petits mois à l'école obligatoire, et un mois au postobligatoire, pour recréer du lien avec les élèves et faire le point avec eux sur les apprentissages réalisés à domicile. Dans l'enseignement obligatoire, la communication avec les parents de ces élèves a fait l'objet d'un soin particulier afin que ceux-ci puissent mobiliser, le cas échéant, certaines prestations proposées dans le cadre scolaire afin de répondre aux besoins particuliers de leurs enfants.

La rentrée 2020 est envisagée dans la continuité de la situation particulière vécue ce printemps. La vigilance de tous les professionnel·le·s de l'école est requise afin d'accompagner les élèves et les apprenti·e·s qui n'ont pas été en mesure de réaliser certains apprentissages essentiels constituant des prérequis pour la suite de leur parcours scolaire et de leur insertion socio-professionnelle.

Pour l'école obligatoire, la DGEO propose aux enseignant·e·s des « Pistes pour la rentrée 2020 ». Ces activités pédagogiques concernent les deux disciplines de base que sont le français et les mathématiques. Elles aideront à faire le point sur les connaissances et compétences de chaque élève et à déceler les éventuelles difficultés dans les apprentissages essentiels du Plan d'études romand. Le recours à ces activités prendra tout son sens pour les enseignant·e·s s'occupant d'élèves qui changent de cycle ou de demi-cycle. Ils pourront ainsi à prioriser les apprentissages prévus pour le début d'année.

Des mesures d'appuis exceptionnelles pourront être mises en place directement par les directions d'établissement. Ce dispositif devra soutenir les élèves les plus en difficulté, y compris ceux et celles qui sont déjà au bénéfice de prestations d'enseignement spécialisé dans les classes de l'enseignement régulier. Cette aide visera principalement à renforcer les compétences en français et en mathématiques. Elle sera dispensée sur le temps scolaire et ciblera en priorité les secondes parties des demi-cycles du degré primaire, qui sont des moments charnières, ainsi que le degré secondaire I où les élèves sont proches de la fin de la scolarité. Dans les deux cas, l'enseignant·e n'ayant plus qu'une année avec cette volée d'élèves, le temps à disposition pour pallier les retards pris par certain·e·s élèves est réduit. Le choix des modalités de mise en œuvre est volontairement laissé aux directions afin de garantir une meilleure prise en compte de chaque contexte et des besoins spécifiques. Cependant, il est spécifié que ce soutien peut prendre diverses formes :

- un co-enseignement permettant de renforcer les pratiques de différenciation pédagogique et l'étayage des élèves ciblés ;
- des appuis spécifiques hors classe destinés à un groupe d'élèves pouvant



provenir d'une même classe ou de classes différentes ;

- l'organisation et l'intensité de l'appui peuvent varier en cours d'année ;
- une réflexion est à mener sur les moments de la semaine les plus propices pour cette aide et sur la pertinence de la fractionner ou non, en fonction de l'âge et du profil des élèves, des objectifs et des modalités retenues ;
- le dispositif d'appuis devra être évalué régulièrement ;
- une recommandation est de désigner un·e référent·e par cycle ou par discipline pour coordonner la prestation et soutenir les enseignant·e·s chargé·e·s d'apporter ces appuis. Le fait que ces appuis puissent être délivrés par des professionnel·le·s qualifié·e·s constitue un gage de leur efficacité. Il est recommandé aux directions d'utiliser les marges de manœuvre données par la flexibilité du taux d'activité des enseignant·e·s en poste dans l'établissement ; des enseignant·e·s titulaires d'une maîtrise de classe pourraient aussi se voir déchargé·e·s d'une partie de leur enseignement pour consacrer du temps aux appuis.

Les enseignant·e·s pourront encore s'appuyer, dans le courant de l'année scolaire, sur les futures Balises du plan d'études. Celles-ci sont en phase finale de consultation dans le cadre de la mise en œuvre du Concept 360°. Définies pour plusieurs disciplines (français, mathématiques, allemand, anglais et sciences de la nature), elles mettent en évidence les acquisitions nécessaires, à la fin de chaque année, à la poursuite des apprentissages. Elles servent donc de seuils minimaux annuels que tous les élèves devraient atteindre et en dessous desquels des mesures de soutien devraient être envisagées. Une fois validées, elles constitueront des outils utiles pour détecter les lacunes accumulées pendant la fermeture des classes durant le semi-confinement.

Pour le postobligatoire, la brève phase finale de l'année scolaire réalisée dans des conditions particulières (en général des demi-classes un jour sur deux, voire une semaine sur deux) n'a pas

permis de procéder à une évaluation détaillée des besoins de chaque élève. Les lacunes accumulées par certain-e-s au sortir du semi-confinement pourraient avoir un impact important sur leurs résultats au cours de la nouvelle année scolaire et leur future insertion socio-professionnelle. Un objectif prioritaire de la rentrée en août sera donc

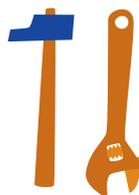
d'évaluer rapidement et précisément les besoins en appui et en soutien spécifique des gymnasien-ne-s et des apprenti-e-s, et de leur donner les moyens d'avancer dans les meilleures conditions possibles dans leur parcours, conformément aux différents plans d'études ou ordonnances de formation en vigueur.

DES EFFETS INDIRECTS DURABLES SUR LE SYSTÈME ÉDUCATIF ET DE FORMATION EN SUISSE

Directeur de la publication du rapport quadriennal « **L'éducation en Suisse** », le Prof. Stefan Wolter, du Centre suisse de coordination pour la recherche en éducation (CSRE) à l'Université de Berne, a procédé à une première évaluation des effets à attendre de la pandémie Covid-19 sur le système de formation suisse. Il a présenté ses réflexions en juin devant la Conférence suisse des directeurs cantonaux de l'instruction publique (CDIP). Il attire l'attention sur le fait que la crise sanitaire aura sans doute des effets indirects plus marqués et plus durables que les effets directs du semi-confinement sur les performances des élèves. Ces derniers pourraient rester « relativement faibles ».

Le Prof. Wolter classe les effets indirects auxquels il s'attend dans deux catégories : le financement du système de formation et les comportements des acteurs. Revue de ses premiers constats :

- **La crise des recettes fiscales**, à laquelle il faut s'attendre dès 2020, affectera la capacité des Etats à financer les écoles et les lieux de formation. Son hypothèse est que la Suisse sera moins affectée que d'autres pays étrangers plus durement touchés. La pression pour venir en Suisse et y bénéficier de bonnes conditions d'études pourrait, à terme, augmenter. En moyenne 11% des néo-étudiant-e-s inscrit-e-s à l'université pour l'année académique qui démarre proviennent déjà des pays voisins de la Suisse.
- Les vives craintes surgies spontanément ce printemps dans les grands cantons à propos de **l'avenir de la formation professionnelle** étaient justifiées. La menace que font planer les conséquences économiques de la crise sanitaire sur l'offre de places d'apprentissage est réelle. L'étendue des dommages n'est toutefois pas encore établie. La suppression de places d'apprenti-e-s dans des entreprises menacées de faillite restera un point de vigilance après la rentrée d'août et sans doute pour plusieurs mois. Avec un peu de recul, l'impact sur la signature de nouveaux contrats se révèle très variable par région (*Vaud fait partie des cantons les plus touchés, lire infra, Deuxième partie, page 12*). Les tissus économiques ont en effet été très diversement touchés par la crise sanitaire et le ralentissement conjoncturel n'affecte pas le pays de manière uniforme. Il n'est pas exclu que, dans des régions et des secteurs précis, s'enclenche une



dynamique de pénurie de main d'œuvre qualifiée issue de la formation professionnelle. Selon le Prof. Wolter, ces effets n'entraîneront toutefois pas de crise existentielle pour la formation

professionnelle (le « collapse »

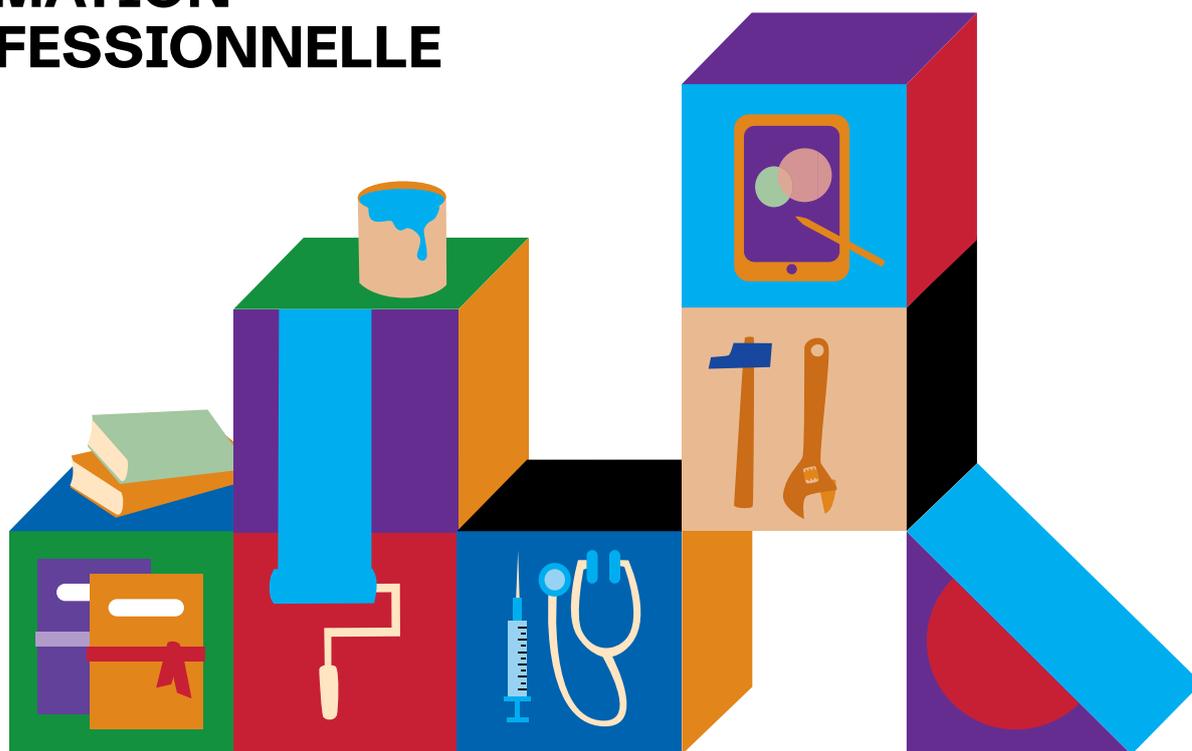
initialement redouté).

- La crise sanitaire devrait **accélérer l'entrée dans la formation tertiaire** du groupe des jeunes s'y destinant. En temps normal, seulement 50% d'une volée de maturité entreprend immédiatement des études, l'autre moitié privilégie une année sabbatique. Ces décisions sont sensibles à la conjoncture. Faute de pouvoir voyager et en raison d'un certain marasme économique qui limite les occasions de travail rémunérateur et de stages, beaucoup de jeunes devraient donner la priorité à leur inscription immédiate dans une filière tertiaire, académique ou HES. Cela dit, des études ont montré par le passé que les étudiant-e-s dont l'entrée à l'université a été retardée ont eu plus de succès que les étudiant-e-s démarrant immédiatement. D'autres enquêtes montrent aussi qu'en période de récession marquée, la durée des études tend à augmenter.
- Des effets sont prévisibles sur **la décision de devenir enseignant-e**. Sur la base d'enquêtes menées par le passé, on peut pronostiquer que, vu la récession qui s'installe, et surtout si elle dure, un plus grand nombre de diplômé-e-s postuleront pour un emploi dans une école, surtout du degré secondaire II. On peut aussi s'attendre à ce que moins d'enseignant-e-s quittent la profession prématurément. Ce seraient deux bonnes nouvelles au moment où des cantons sont, depuis quelques années, confrontés à une pénurie de professionnel-le-s en particulier au sein de l'école obligatoire.

LES QUATRE CHANTIERS PRIORITAIRES DU DFJC



LA VALORISATION DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE



LA FORMATION EN APPRENTISSAGE À L'ÉPREUVE DU CONTEXTE SANITAIRE

La récession et l'incertitude économique déclenchées par la pandémie de coronavirus ébranlent le modèle de l'apprentissage en emploi qui fait la fierté de la Suisse. N'oublions pas qu'il est pour beaucoup dans le faible taux de chômage de nos jeunes. Après la décision (13 mars 2020) du Conseil fédéral de fermer toutes les classes en Suisse, les cantons et la Confédération se sont alarmés à l'unisson avec les experts du système éducatif : sans mesures volontaristes, l'apprentissage risquait de lourdement pâtir de la situation. Le risque identifié était double. D'une part, des PME fragilisées par la crise seraient peu enclines à embaucher un-e apprenti-e pour la rentrée d'août, à quoi s'ajouteraient des faillites dans les entreprises les plus sensibles au ralentissement conjoncturel avec leur cortège de licenciements et de places d'apprentissage supprimées. D'autre part, un nombre important de jeunes en fin de scolarité risquaient, dans leur choix d'orientation, de privilégier une solution de transition ou la poursuite d'études générales, par peur de ne pas trouver de places d'apprentissage correspondant à leurs acquis scolaires et à leurs aspirations.

Or, un jeune sans métier ne trouve en général pas de travail. Et un jeune sans travail constitue un risque de désaffiliation sociale, de marginalisation, avec des coûts sociaux en cascade. Les motifs de se mobiliser pour l'apprentissage étaient donc nombreux. Partenaires de la formation professionnelle, la Confédération, les cantons et les

associations du monde du travail ont ainsi adopté, dans leurs sphères de compétences respectives, des mesures urgentes pour soutenir l'embauche d'apprenti-e-s. Le Conseil d'Etat vaudois a pris très au sérieux le besoin d'agir, lui qui a fait de la valorisation de la formation professionnelle un objectif prioritaire de son Programme de législation 2017-2022.

Le bonus aux entreprises formatrices, mesure phare du plan de relance vaudois en faveur de l'apprentissage

Comptant parmi les cantons les plus touchés par la pandémie, Vaud a pris plusieurs mesures. Fin mai, le **Conseil d'Etat a débloqué** un montant de 16 millions pour apporter un soutien aux entreprises formatrices prêtes à embaucher un-e apprenti-e à la rentrée. Elles peuvent ainsi se voir déchargées de la moitié du salaire de leur nouvel-le apprenti-e durant toute la première année de sa formation. La même prestation a été promise aux entreprises prêtes à réembaucher un-e apprenti-e de 2^e ou 3^e année ayant perdu sa place dans le contexte de la Covid-19. Puis, au début de l'été, le **Conseil d'Etat a complété son plan de relance de l'apprentissage** avec six nouvelles mesures en faveur des apprenti-e-s et des entreprises formatrices.

Du retard sur les contrats signés, mais des signaux rassurants

En juin 2020, les dernières prévisions nationales tablaient sur un recul moyen de 4% du nombre de places d'apprentissage en Suisse à la rentrée, mais avec de fortes variations régionales. L'impact dans le canton de Vaud est scruté mois après mois. Durant le printemps, au plus fort de la première vague de la pandémie, la DGEP enregistrerait les premiers signes d'un ralentissement marqué de la signature de nouveaux contrats. À mi-mai, le retard sur les chiffres enregistrés un an plus tôt était de 26%, soit 630 contrats signés en moins. Cette tendance se confirmait à mi-juin (-21%, soit -677 contrats sous toit). Il faut dire que la pandémie est survenue au pire moment pour les jeunes en quête d'une place d'apprentissage : les entretiens d'embauche ont dû être suspendus durant le semi-confinement et il n'a plus été possible de proposer des stages en entreprises, lesquels sont souvent décisifs dans le cheminement que font les jeunes pour consolider leur choix d'un métier. À mi-juillet, le bilan des contrats signés était heureusement plus rassurant, avec une réduction du retard sur 2019 à -17%, soit 740 contrats de moins. Plus de 3700 jeunes avaient déjà pu signer un contrat dont 1000 durant le seul mois de juin. Et les premières estimations pour août confirment l'effet de rattrapage escompté. En moyenne annuelle, dans le canton de Vaud, 6400 jeunes entament une formation professionnelle initiale chaque année, dont environ 5500 dans des entreprises privées. Cette année tout à fait exceptionnelle, la prolongation du délai de recrutement des apprentis·e·s jusqu'au 15 novembre 2020 en raison de la Covid-19 renvoie à la fin de l'automne le moment où l'on disposera d'un tableau précis et exhaustif de la situation.

Le rôle clef des conseiller·ère·s en orientation

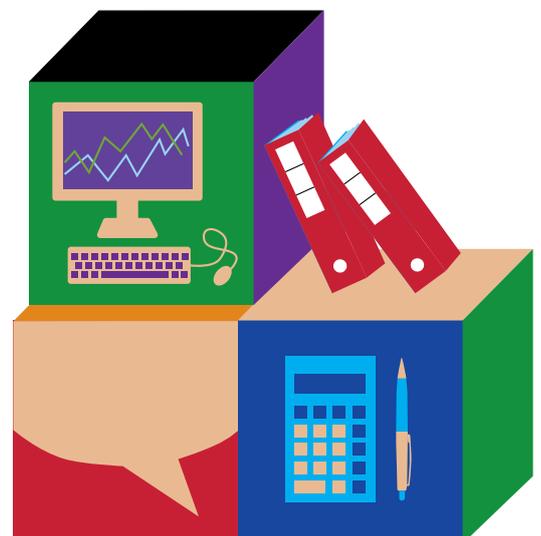
Désormais rattaché à la DGEP, l'Office cantonal de l'orientation scolaire et professionnelle (OCOSP) joue un rôle clef dans le suivi des jeunes achevant leur scolarité obligatoire et encore indécis dans leur choix de formation propre à asseoir leur avenir socio-professionnel. Dès la fermeture des classes en mars, les collaborateur·trice·s de l'OCOSP ont multiplié les contacts avec les entreprises formatrices afin de tenir à jour la liste des places ouvertes dans la Bourse de l'apprentissage. À mi-juillet, 879 places étaient encore disponibles sur les 4160 places proposées depuis septembre 2019. Un an plus tôt, à la même date, il y avait 848 places disponibles sur un total de 4637 proposées. À souligner que 89 nouvelles places ont été annoncées entre le 10 juin et le 15 juillet, dans la foulée de l'annonce du bonus aux entreprises formatrices.

En parallèle, les conseiller·ère·s en orientation ont accompagné les élèves dans leur démarche d'élaboration et de concrétisation d'un projet professionnel. Celles et ceux qui ne trouvaient pas

de place d'apprentissage ont été aidé·e·s dans la recherche d'une mesure de transition appropriée. Les dernières semaines de l'année scolaire, un état des lieux a été réalisé auprès de tous les élèves de 11VG. Au 10 juillet, ils étaient seulement une centaine à ne pas avoir identifié un projet ou à ne pas l'avoir communiqué. Soit un chiffre inférieur de 50% au résultat du sondage identique réalisé auprès du même cercle d'élèves (les VG de 11^e) un an plus tôt. On peut y voir un effet positif de la forte mobilisation pour encadrer et appuyer ces jeunes dans la situation exceptionnelle créée par la Covid-19. À ce stade, ce sont toutefois seulement les intentions de ces élèves qui sont recueillies. L'expérience montre que certains projets ne se réaliseront finalement pas tout de suite pour différentes raisons.

Ces jeunes en quête d'une solution font l'objet d'une attention soutenue. En juillet, ils·elles ont tous·tes reçu de l'OCOSP une invitation à se rendre à un entretien individuel avec un·e conseiller·ère en orientation, entretien lors duquel il a été proposé à chacun·e un suivi durant tout l'été, à raison de un à deux contacts par semaine avec l'OCOSP. Cet intense soutien personnalisé doit aider ces jeunes à élaborer des dossiers de candidature pour un apprentissage ou un stage, à se présenter à un employeur ou encore à activer l'aide de leur réseau. Cette prestation est délivrée dans les quatre guichets régionaux de la Transition 1 (T1).

Le contexte de la crise sanitaire a aussi amené la DGEP à proposer une mesure exceptionnelle : les jeunes disposant d'un projet professionnel, mais toujours en recherche d'une place d'apprentissage à la rentrée d'août, se voient proposer la possibilité de suivre des cours professionnels, en école, dans une cinquantaine de métiers, ceci parallèlement à leurs démarches menées auprès d'entreprises en vue de décrocher un contrat. La mesure fait sens en raison de la prolongation du délai pour la signature des contrats jusqu'à mi-novembre.



L'INSERTION PROFESSIONNELLE DES JEUNES, UNE STRATÉGIE À LONG TERME

Tendre vers 95% des 25 ans titulaires d'un diplôme du secondaire II

Offrir à tous les jeunes la possibilité de décrocher une certification secondaire II est une priorité du DFJC depuis le début de la présente législature (2017). Cette étape dans le parcours du jeune est en effet un viatique indispensable pour réussir son intégration professionnelle et sociale. Avec un taux de 86% des 25 ans au bénéfice d'une certification secondaire II, Vaud a une marge importante de progression pour atteindre l'objectif national de 95%, adopté par la Conférence suisse des directeurs cantonaux de l'instruction publique (CDIP).

Un plan d'actions en onze mesures

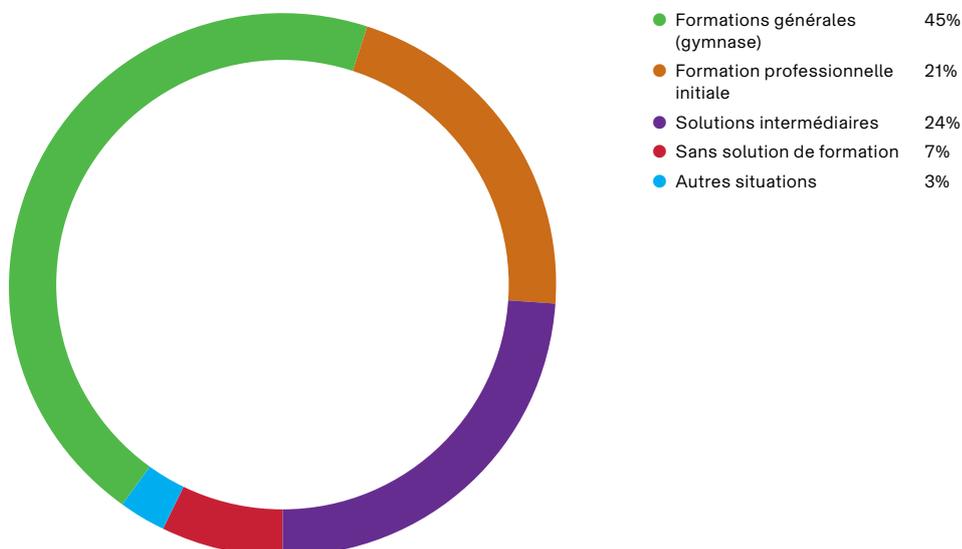
Pour tendre vers cet objectif, la DGEP poursuit une stratégie à long terme centrée sur la valorisation de la formation professionnelle. Elle s'est dotée d'un plan articulé selon trois axes et qui se décline en onze actions. Dévoilée en novembre 2019, cette stratégie a d'emblée enregistré quelques résultats prometteurs. La mobilisation de tous les partenaires dans la mise en œuvre des différentes mesures avait permis la création, aux deux rentrées 2018 et 2019, de près de 592 nouvelles places d'apprentissage. Ce résultat initial laissait augurer que l'objectif fixé par le Conseil d'Etat de 1000 nouvelles places d'ici à 2022 serait atteint. La pandémie donne toutefois un brutal coup de frein à cet élan. Il n'en reste pas moins que la dynamique positive enclenchée permet d'espérer que tous les efforts initiés depuis trois ans ne seront pas annihilés par cette crise aux facteurs purement exogènes.

Soigner la transition à la fin de la scolarité obligatoire

Le DFJC porte une attention soutenue à la transition au sortir de la scolarité obligatoire. Les choix de formation effectués par les jeunes à ce moment charnière sont stables d'une année à l'autre. Autrement dit, le point d'inflexion consistant à ce que la part des jeunes choisissant la voie de la formation professionnelle initiale soit supérieure à celle des jeunes optant pour une solution de transition n'a pas encore été atteint.

Comme chaque année, la situation de tous les jeunes sortis de l'école obligatoire en juillet (volée 2019) a été analysée avec une prise de données cinq mois plus tard. Presque la moitié des jeunes (45%) poursuivent une formation générale dispensée au gymnase (École de maturité ou École de culture générale). La formation professionnelle initiale conduisant au CFC ou à l'AFP est le choix immédiat de seulement un jeune sur cinq (21%). Le nombre des jeunes ne débutant pas une formation certifiante reste élevé : 24% passent d'abord par l'étape d'une mesure intermédiaire. L'option de suivre le raccordement (RAC1 ou RAC2) revient à prolonger la scolarité obligatoire d'une année, avec l'espoir d'entrer ensuite dans une filière du gymnase. Pour leur part, celles et ceux qui s'inscrivent à une mesure de transition y voient l'occasion d'augmenter leurs chances de réussir ensuite l'entrée en formation professionnelle initiale. C'est l'option en général retenue par des jeunes qui n'ont pas réussi à trouver une place d'apprentissage. À noter que le recours à ces solutions de transition non scolaires diminue. Cela découle des efforts de la DGEP pour

Situation des élèves en 2019-2020, une année scolaire après leur sortie de l'École obligatoire



promouvoir la formation professionnelle, et spécialement des nouvelles offres de formation certifiantes (Forma Pro 150, CFC en formation mixte). Proposées depuis 2018, elles ont un réel succès. Enfin, environ 7% des jeunes n'apparaissent pas dans l'une ou l'autre des formations évoquées ci-dessus, ni dans les mesures de transition. Ces jeunes dits « sans solution » étaient jusqu'à présent mal identifiés. Un mandat d'étude donné à l'Unité de recherche pour le pilotage des systèmes pédagogiques (URSP) a permis pour la première fois de documenter leur situation.

Les jeunes « sans solution », un groupe à risque au cas par cas

L'enquête de l'URSP a porté sur tous les jeunes ayant quitté l'école obligatoire en 2019 et qui, à fin février 2020, n'étaient pas recensés dans les habituelles structures de formation du secondaire II. Au total ce sont quelque 750 jeunes qui ont été identifiés dans cette situation. Le taux de réponse à l'enquête a été très élevé (93%). Ces jeunes se distinguent de ceux ayant directement entamé une formation par une surreprésentation de garçons ne parlant pas le français à domicile. Leur cursus scolaire est caractérisé par davantage de difficultés que la moyenne des élèves. Ils ont plus souvent redoublé, reçu des mesures d'appui et été orientés vers le niveau d'exigence élémentaire dans les enseignements à niveau.

Un premier constat positif est que les jeunes véritablement « sans solution » sont peu nombreux : seulement une cinquantaine (6%) déclare n'avoir eu strictement aucune activité depuis leur sortie de l'école obligatoire. Autre constat rassurant, deux jeunes sur trois (65%) ont, *de facto*, une occupation, parfois même conséquente, en lien avec de la formation. L'enquête montre qu'ils-elles cherchent à améliorer une compétence ou à acquérir une expérience afin d'améliorer leur CV. Le plus souvent, ils-elles ont effectué un ou des stages ciblés en relation avec un métier qui les attire, ou ils-elles ont passé un séjour linguistique prolongé pour améliorer leur allemand ou leur anglais. De ces informations, on peut déduire qu'ils-elles se préparent sérieusement à rebondir dans un parcours de formation. D'ailleurs, trois quarts des jeunes concernés par l'enquête (77%) déclarent avoir pour priorité de commencer une formation. Des commentaires recueillis, il ressort que ces jeunes peuvent avoir besoin d'un soutien ou d'un coup de main dans leurs démarches en vue de trouver une place d'apprentissage.

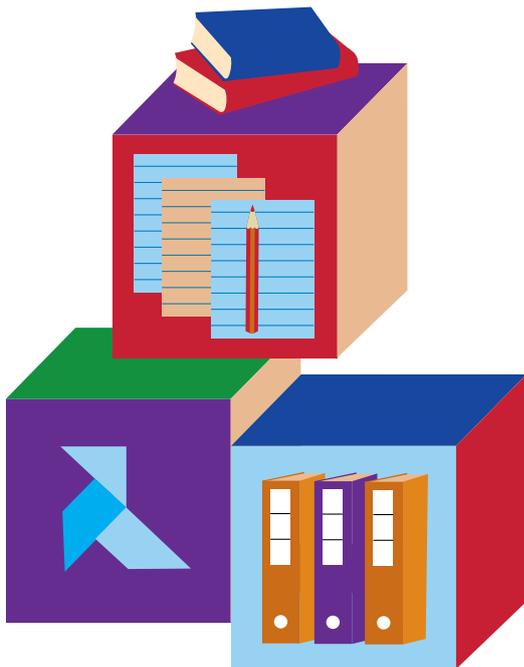
En resserrant l'analyse, l'enquête a pu mieux cerner les contours d'un sous-groupe de jeunes, parmi la population de départ, qui présente un risque accru de ne pas réussir à initier rapidement une trajectoire de formation. S'appuyant sur certains critères, les auteurs de l'étude font l'hypothèse que ce groupe le plus fragile ne réunit, grosso modo, que quatre jeunes sur dix. Les avoir identifiés et avoir établi un lien avec leur famille constituent une première étape. Le DFJC, cherchant le dialogue avec ces jeunes et leurs parents, veillera à suivre leur trajectoire et à leur apporter un soutien approprié pour qu'ils réussissent à entrer dans le cycle vertueux d'une formation. Par ailleurs, un suivi statistique de leur trajectoire, une année de plus, voire deux ans, compléterait utilement l'enquête sur la transition entre le secondaire I et le secondaire II, avec l'objectif de prévenir le risque de décrochage.



Un élan dès l'école obligatoire

La priorité donnée aux formations gymnasiales sur l'apprentissage est une tendance qui s'est développée lentement, sur une trentaine d'années. Il faut miser sur le moyen et le long termes pour rééquilibrer certaines tendances. En particulier pour que les jeunes choisissant directement une formation professionnelle initiale soient plus nombreux que ceux passant par une mesure de transition. Tendre vers cet objectif requiert des efforts sans relâche ainsi que de nouvelles mesures favorables, directement ou indirectement, au choix immédiat de la voie professionnelle. À l'instar des pistes suivantes, qui font partie du plan d'actions de la DGEP, la DGEO a mis en place :

- **Des référent-e-s pour l'approche du monde professionnel** – L'école obligatoire a désigné dans chaque établissement des référent-e-s pour l'approche du monde professionnel (AMP). Leur rôle est de coordonner dans leur établissement des actions de promotion de l'apprentissage auprès des élèves à la recherche d'une place. La pandémie ayant entraîné le report des Championnats suisses de l'apprentissage, les désormais célèbres SwissSkills, auxquels 3000 Vaudois-e-s s'étaient inscrit-e-s, les actions locales menées avant l'été par les référent-e-s AMP devenaient d'autant plus cruciales. Tout le printemps, ils-elles étaient en contact étroit avec les conseiller-ère-s en orientation et ils-elles informaient les élèves et leurs parents sur l'évolution des places disponibles et les possibilités de formation à la fin de l'année scolaire.



- **Une 12^e année certificative dans 3 établissements pilotes** – Des élèves de VG présentant un parcours scolaire non linéaire et ayant accumulé trop de lacunes scolaires échouent à obtenir leur certificat de fin de scolarité, ce qui constitue un handicap pour décrocher une place d'apprentissage. Parmi ces jeunes, certain-e-s sont pourtant motivé-e-s pour un projet de formation précis. La DGEO souhaite leur offrir la possibilité de suivre une 12^e année certificative. Cette année supplémentaire complètera leur scolarité, en mettant l'accent mis sur les disciplines nécessaires à leur projet professionnel. En cas de réussite, elle aboutira à l'obtention du certificat de fin de scolarité, ce qui la différencie des mesures de transition qui n'ont pas cette vocation certifiante. Cette 12^e année certificative est lancée à titre expérimental à la rentrée 2020. Trois classes sont ouvertes dans les établissements de Béthusy, Renens et Apples-Bière. Elles accueilleront au total 34 élèves. Répondant aux critères définis, ils-elles ont fait acte de candidature avec le soutien de leurs parents. Cette nouvelle offre sera évaluée durant l'année scolaire 2020-2021. Si les résultats répondent aux objectifs, elle pourra être étendue à toutes les régions scolaires dès août 2021.
- **De l'information pour construire un projet de vie** – L'information délivrée sur les filières de formation professionnelle sera à l'avenir encore davantage soignée. Elle sera destinée à tous les élèves, y compris celles et ceux de la voie pré-gymnasiale (VP). Ils-elles seront convié-e-s à des moments de réflexion sur toutes les possibilités de formation après l'école obligatoire. Ils-elles seront invité-e-s à considérer la suite de leur formation comme la construction d'un projet de vie plutôt que comme un enchaînement « logique », déterminé uniquement par leur orientation en VP ou en VG. Un accent particulier sera mis sur l'identification des filières conduisant aux métiers ainsi que sur la perméabilité du système de formation. Il permet depuis plusieurs années déjà à un jeune de poursuivre vers une formation tertiaire après avoir terminé un apprentissage. Par exemple en obtenant un brevet ou diplôme fédéral, ou en accédant à une École supérieure (ES), à une haute école spécialisée (HES) ou même à l'université.

LA CERTIFICATION DES ADULTES, UNE MOBILISATION NÉCESSAIRE

10%

des CFC et AFP
délivrés en Suisse à
des adultes de plus
de 25 ans le sont
désormais dans le
canton de Vaud

Dans le canton de Vaud, 26% des adultes de plus de 30 ans ne disposent pas d'un titre de formation postobligatoire certifiée. Et quelque 80 000 personnes ont des compétences de base lacunaires. Cette population d'actifs est précarisée sur un marché du travail qui exige des qualifications toujours plus grandes, même dans les métiers dits peu qualifiés. Selon le « moniteur du marché de l'emploi », près de 50% des offres d'emploi publiées en 1990 ne demandaient pas d'autre formation que l'école obligatoire; en 2018, ce chiffre avait baissé à 13%. La certification professionnelle des adultes de plus de 25 ans et l'acquisition tardive par ces personnes des compétences de base constituent donc un volet indispensable du chantier de la valorisation de la formation professionnelle. Le soutien à la certification de ces adultes se décline dans le plan d'actions spécifique adopté par le Conseil d'Etat vaudois en juin dernier.

La nouvelle loi fédérale sur la formation continue donne un cadre aux mesures vaudoises en faveur de la formation des adultes. Des subsides financiers sont aussi prévus par la Confédération comme des leviers pour augmenter le nombre d'hommes et de femmes ayant atteint un niveau de formation certifié par un titre du secondaire II.

Maîtrise de la langue, calcul et utilisation des technologies de l'information et de la communication (TIC): les prestations délivrées au titre de cette formation des adultes sont surtout en lien avec les compétences de base. L'offre de cours donnés par des organisations mandatées par l'Etat est adaptée aux particularités du public visé. On trouve des candidats à la certification professionnelle initiale, des personnes en emploi de tous les âges y compris des seniors du 3^e et 4^e âge, des

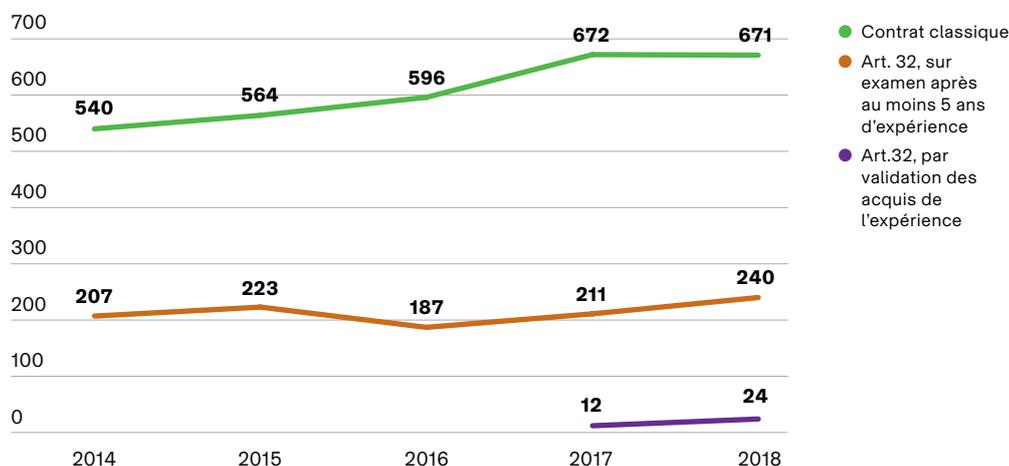
demandeurs d'emploi, des personnes issues de la migration, des bénéficiaires de l'aide sociale ou encore des personnes en reconversion AI.

En 2018, 935 adultes de plus de 25 ans ont ainsi été diplômés (soit le CFC, soit l'AFP) dans le canton de Vaud. Ce chiffre, tendance à la hausse, représentait 17,5% du total de ces deux titres délivrés cette année-là. Surtout, le canton de Vaud assure désormais 10% des titres, CFC et AFP, délivrés en Suisse à des adultes de plus de 25 ans à l'issue d'une démarche de certification tardive dans le cadre de la formation professionnelle.

Le plan vaudois, qui sera mis en œuvre sous l'égide de la DGEP, visera à améliorer encore ce bon résultat les prochaines années. Il table sur l'étroite coopération avec les nombreux acteurs institutionnels et associatifs engagés dans cette mission essentielle à l'insertion sociale et au maintien des compétences tout au long de la vie. Il fixe les principaux objectifs stratégiques suivants :

- augmenter le taux d'adultes (+ de 25 ans) certifiés du secondaire II, en particulier en formation professionnelle initiale (FPI);
- permettre à l'ensemble des adultes d'atteindre les compétences de base requises pour entrer dans une formation certifiante du secondaire II, en particulier en FPI;
- renforcer l'efficacité de la certification professionnelle des adultes principalement via la validation des acquis de l'expérience (VAE);
- augmenter le nombre d'adultes diplômé-e-s de la formation professionnelle supérieure (tertiaire B).

Toujours davantage d'adultes de 25 ans et plus obtiennent le CFC ou l'AFP dans le canton de VD (DGEP/SEFRI)



935 adultes
diplômés CFC ou
AFP en 2018, soit
17,5% des 5371 titres
délivrés

L'ÉDUCATION NUMÉRIQUE COMMENCE À SE DÉPLOYER



Le Grand Conseil donne sa confiance et valide le financement de la première étape

Depuis trois ans, les cantons se mobilisent pour introduire une éducation de tous les élèves au numérique et développer leur formation à la science informatique, à l'usage des outils numériques et à la citoyenneté numérique. Ceci afin de préparer les jeunes d'aujourd'hui, qui seront les citoyens de demain, à la numérisation croissante de la société qui impacte toutes les activités humaines. Dans le canton de Vaud, le DFJC a franchi ces derniers mois quelques étapes importantes qui vont permettre le déploiement de l'éducation numérique dans un climat favorable.

Fin 2019, le Grand Conseil a accordé à une large majorité sa confiance au projet d'éducation numérique que le Conseil d'Etat lui soumettait. Il a validé un crédit d'investissement de 30 millions sur trois ans pour la première phase. Le projet soumis s'appuyait notamment sur le succès et l'expérience acquis dans le cadre des 12 établissements pilotes de l'enseignement obligatoire au cycle 1.

Deux tiers du budget alloué servent à la formation des enseignant-e-s et à la création des moyens d'enseignement nécessaires à l'éducation numérique. Le reste est réparti entre les équipements utiles à la première phase de déploiement de l'éducation numérique ainsi qu'à la mise à niveau des infrastructures nécessaires. Dans des proportions variables (schéma ci-contre), ce premier financement couvre les enseignements obligatoire, postobligatoire et spécialisé. L'enseignement supérieur est aussi fortement sollicité dans la formation des

enseignant-e-s, la création des moyens d'enseignement et la recherche appliquée qui découle directement de l'avance du projet.

Un chantier pionnier qui prend de l'ampleur et avance selon l'agenda initial

Le fort soutien politique apporté à ce chantier a permis au DFJC de consolider la planification et l'organisation du projet avec ses partenaires principaux: EPFL, UNIL et HEP Vaud. Cette configuration, avec la forte implication des hautes écoles, est unique en Suisse romande. Elle confère son caractère pionnier au chantier vaudois, tout comme le fait qu'il embrasse tous les degrés de la scolarité dans une démarche globale. On commence avec les petits, puis on progresse de cycle en cycle.

Ce feu vert a également permis d'initier le déploiement de l'éducation numérique déjà pour la rentrée 2020. Les établissements pilotes continueront sur leur lancée avec l'introduction de l'éducation numérique en 7^e et 8^e année tout en continuant avec la deuxième année du pilote en 5^e et 6^e et en consolidant les acquis au cycle 1. Parallèlement, le déploiement de l'éducation numérique débutera dans 17 autres établissements du canton au cycle 1 sur la base des deux années d'expériences acquises dans les établissements pilotes. Enfin, des travaux préparatoires au secondaire I doivent être lancés cette année dans deux établissements afin d'anticiper les besoins qui seront nécessaires au déploiement du cycle 3, notamment la période supplémentaire à la grille horaire.

17

nouveaux établissements au cycle 1 vont passer à l'éducation numérique

Pour asseoir la mise en œuvre progressive de ce chantier global, différents travaux ont été entrepris ces derniers mois. Tout d'abord, les missions générales pour les personnes ressources en éducation numérique des établissements scolaires ont été définies. Puis, afin de renforcer l'équipe formatrice en vue de l'ampleur du déploie-

ment à venir dès l'année prochaine, le DFJC et ses partenaires se sont entendus sur la nécessité de mettre sur pied une équipe d'enseignant-e-s formateurs-trice-s pour le cycle 1. 16 ont ainsi été recrutés par le biais d'une mise au concours ouverte à tou-te-s. Leur formation débutera également cette année. À la rentrée prochaine, ce seront plus de 1900 enseignant-e-s, plus de 18 000 élèves et une centaine de personnes ressources qui seront ainsi actifs dans le projet d'éducation numérique.

Deuxième année de pilotage, les échos du terrain demeurent très encourageants

La pandémie de la Covid-19 n'a pas ralenti le projet d'éducation numérique. Même si un quart des journées de formation ont dû être annulées, celles-ci ont d'ores et déjà été (re)planifiées sur l'année scolaire qui débute. Malgré le contexte particulier, les premiers chiffres provenant des établissements pilotes montrent à nouveau une importante adhésion des enseignant-e-s au projet. Plus

de 3000 périodes d'activités d'éducation numérique ont ainsi été effectuées au cycle 1, et plus de 900 au cycle 2 (en 5^e et 6^e). Au final, les enseignant-e-s ont consolidé la matière qui faisait l'objet de formation de la première année de pilotage en effectuant davantage d'heures que l'année précédente, tout en se formant à la suite.

L'éducation numérique au secondaire II s'organise et l'infrastructure évolue

En prévision de l'introduction de la science informatique en tant que discipline obligatoire dès 2022 en École de maturité, l'éducation numérique au postobligatoire fait un pas important avec la rédaction du plan d'études topique et la création d'un comité de coordination pour la rédaction d'un moyen pour l'enseignement de cette nouvelle discipline. Ce comité a pour but de coordonner, avec les institutions partenaires et le DFJC, la création d'un moyen pour l'enseignement de l'informatique au gymnase. L'objectif est également d'assurer le lien entre le secondaire I et le secondaire II. Une équipe UNIL-EPFL-HEP Vaud-DGEP (au travers des files) a ainsi commencé les travaux.

Du côté de l'informatique pédagogique, les moyens financiers alloués par le Grand Conseil ont déjà été engagés pour financer la mise à niveau des infrastructures du postobligatoire et le renforcement de l'Unité des systèmes d'information de la DGEP.

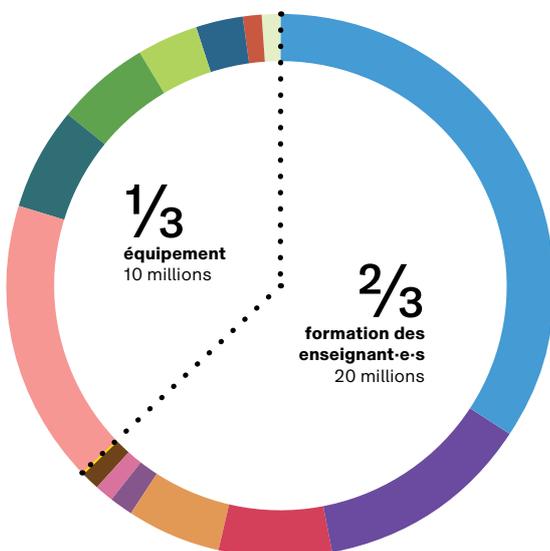
3000

Plus de périodes d'activités en éducation numérique au cycle 1

900

et plus de au cycle 2 ont déjà été effectuées

Répartition des 30 millions sur 3 ans alloués par le Grand Conseil



	en mios	% arrondi
Formation des enseignant-e-s	20	66%
● Formation continue unique moyens d'enseignement	10,9	35%
● Remplacements des enseignant-e-s DGEO	4,1	14%
● Formation continue au secondaire II	2,1	7%
● Mise en place d'une formation certifiante de type CAS pour les futures personnes ressources en éducation numérique	1,7	6%
● Régularisation du Crédit d'étude du 20.06.2018	0,4	1%
● Radiobus	0,4	1%
● Formation continue dans le domaine de l'enseignement spécialisé	0,3	1%
● Étude sur la durabilité du modèle de mise en œuvre de l'éducation numérique	0,1	1%
Équipement (informatique pédagogique)	10	34%
● Outils numériques pour le déploiement global	5,3	18%
● Accompagnement du déploiement de l'éducation numérique à la DGEP	2	7%
● Mise à niveau uniforme des WiFi dans les établissements DGEO	(1,8)	-
● Outils numériques établissements pilotes	1,2	4%
● Mise à niveau uniforme des WiFi dans les établissements DGEP	0,9	3%
● État des lieux (inventaire) de l'infrastructure DGEO	0,3	1%
● Soutien aux projets d'établissement	0,3	1%

Nouveau règlement sur les constructions scolaires : un pas décisif

Dès le lancement de l'éducation numérique en 2018, la mise à niveau de l'infrastructure numérique des écoles avait été identifiée comme condition *sine qua non* à la réussite du projet. Un premier inventaire cantonal a mis en évidence les disparités d'équipements entre les établissements, voire entre les bâtiments d'un même site. Les estimations faites alors montraient que plus de la moitié des salles de classe vaudoises n'étaient pas équipées de moyens d'affichage numérique, de réseau sans fil professionnel et sécurisé et d'accès internet pouvant supporter un nombre de connections conséquent. L'optimisation de ces trois composantes qui, au niveau de l'école obligatoire, relèvent de compétences communales ne laissait d'autre choix au Canton que d'aboutir rapidement à un accord avec les communes en vue de favoriser un développement des infrastructures numériques coordonné, ceci afin de garantir le déploiement de l'éducation numérique sur tout le territoire vaudois.

Le 5 mai 2020, après une décennie de négociations avec les communes, **une nouvelle version du règlement sur les constructions scolaires primaires et secondaires (RCSPS)** est entrée en vigueur. Cette révision est la mise en conformité nécessaire suite à l'entrée en vigueur de la **loi sur l'enseignement obligatoire (LEO)** en août 2013. Le RCSPS précise dorénavant les modalités de mise en œuvre de l'art. 27 de la LEO en fixant « les procédures et les normes à appliquer » et en définissant « les équipements nécessaires ».

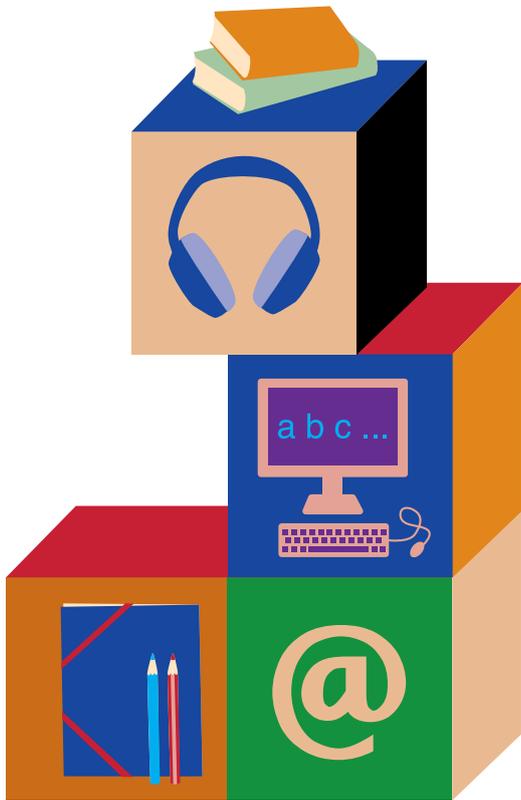
Le **succès de l'adoption de ce nouveau règlement par le Conseil d'État** – qu'il s'était d'ailleurs fixé indirectement comme objectif dans son **Programme de législature 2017-2022** (Point 1.3) – repose sur une collaboration intense et constructive entre le DFJC, les services de l'Etat, les associations de communes ainsi qu'une commission parlementaire ad hoc chargée de l'examen de **l'initiative Jean-Daniel Carrard et consorts « Constructions scolaires : clarifions les rôles canton/communes en matière de planification et d'équipements scolaires »**. Cinq mois de travaux et négociations ont permis de doter le DFJC d'une solide base légale pour agir dans le cadre de la planification des équipements scolaires. Bien que le RCSPS ne règle pas seulement les aspects d'équipements numériques des salles des classes, ces derniers ont été au cœur des négociations entre l'État et les communes. En effet, les technologies de soutien à l'enseignement ont constamment évolué au cours de ces 20 dernières années. Si, au tournant des années 2000, la répartition des charges canton-communes autour de la facture scolaire était claire, l'arrivée du numérique a depuis compliqué la donne.

Les besoins, les dotations standards globales et la répartition des charges financières en matière d'équipements numériques entre le canton et les communes ont donc fait l'objet d'un concept novateur présenté par le DFJC. Il a réuni un consensus. Dorénavant, pour chaque salle de cours, seul l'affichage numérique reste à la charge des communes pour un montant forfaitaire de 2500 francs maximum sur huit ans. De son côté, l'État engage le même montant sur la même période en termes de moyens et prestations de l'informatique pédagogique. À ce titre, le WiFi et les moyens d'affichage interactif sont nouvellement financés par le canton. Ce dernier s'engage également à négocier les prix de gros pour que l'acquisition de l'affichage numérique par les communes ne dépasse pas le montant du forfait. Lequel est réévalué au début de chaque législature.

Ce forfait, présente les avantages principaux suivants :

- il doit permettre à chaque enseignant-e et à chaque élève de bénéficier des mêmes équipements numériques dans tout le canton ;
- il est réalisable dans le cadre du budget de fonctionnement de l'Etat et c'est un effort conjoint partagé entre le Canton et les communes. Effort qui permet à ce titre une réduction importante des coûts pour les communes estimée à quelque 40 millions ;
- il permet davantage de centralisation dans les choix et la gestion du matériel. À terme, la complexité technique et technologique du parc de l'informatique pédagogique sera ainsi réduite, tout en tenant compte des aspects de durabilité. Cela permettra aussi de réaliser des économies d'échelle en regroupant les commandes et en négociant des prix de gros ;
- il assure une mise en place progressive des équipements, coordonnée avec le déploiement de l'éducation numérique.





Fin d'educanet² et transition vers de nouveaux outils performants

Il y a deux ans, la CDIP annonçait l'arrêt de la plateforme educanet² au 31 décembre 2020. L'outil est arrivé techniquement en bout de course. Cette date approchant à grands pas, les cantons se sont attelés à mettre sur pied des solutions de remplacement en tenant compte des particularités de leurs infrastructures informatiques respectives. Au niveau suisse, l'agence educa.ch a été particulièrement active pour développer, dès 2018 une fédération des identités pour le monde de l'enseignement suisse. Baptisée EDULOG, elle doit permettre aux enseignant-e-s et élèves de chaque canton d'accéder facilement à l'éventail des ressources pédagogiques en ligne par le biais d'une seule et unique authentification. Des essais ont été menés en ce sens dès 2019.

D'autres solutions de remplacement correspondant à d'autres fonctionnalités – jadis couvertes par educanet² – seront progressivement mises en œuvre avec toute la prudence qui s'impose en termes de protection des données. En négociant des contrats-cadres pour l'éducation à l'échelle nationale, educa.ch a désormais rendu possible l'utilisation d'Office 365 dans le domaine de l'enseignement. La DGEP attribuera ainsi une

nouvelle adresse email à chaque membre de son corps enseignant d'ici cette rentrée. De plus, elle généralisera dans le même temps pour tous ses établissements le pilote qu'elle a effectué avec Office 365 dans plusieurs établissements du secondaire II dès 2018. Du côté de la DGEO, il est prévu de faire de même au secondaire I. De plus, chaque enseignant-e a déjà reçu son adresse email via Office 365. Par ailleurs la DGEO étudie également la mise à disposition de solutions de gestion de calendriers et de visioconférence. Ces mêmes solutions, intégrées dans Office 365, seront aussi utilisées du côté de la DGEP. À souligner que la plupart des cantons adoptent eux aussi des solutions intégrées à Office 365.

D'autres solutions viendront compléter la mosaïque des nouvelles applications pédagogiques nécessaires à l'après educanet² et en coordination avec le chantier de l'éducation numérique. À noter encore que le Canton évalue la possibilité de maintenir la plateforme educanet² pendant le premier semestre 2021 afin d'assurer une transition en douceur et sécurisée pour les enseignant-e-s.

Renforcement de la coordination romande autour de l'éducation numérique

Dans le cadre de son [Plan d'action en faveur de l'éducation numérique](#), la Conférence inter-cantonale de l'instruction publique de la Suisse romande et du Tessin (CIIP) a mis sur pied une nouvelle Commission permanente pour l'éducation numérique, la CONUM. Cet organe permanent a le mandat d'agir comme instrument de coordination, d'élaboration et de conseil pour la CIIP dans la mise en œuvre de l'éducation numérique à tous les niveaux du système éducatif, y compris en matière de veille technologique et pédagogique. Hormis les représentations cantonales, cette commission accueille des expert-e-s scientifiques du domaine. Les premières séances de constitution ont eu lieu au printemps 2020. Les premières réflexions de la CONUM s'orientent vers un soutien aux travaux d'élaboration du futur Plan d'études romand numérique. La révision du [PER](#), en cours depuis une année devra concrétiser, d'ici à 2021, les objectifs d'enseignement de l'éducation numérique pour l'espace éducatif latin.

LA CONSOLIDATION DE LA LEO



UNE LARGE CONSULTATION

Annoncée en 2018 et lancée en novembre 2019, six années après l'entrée en vigueur (août 2013) de la loi sur l'enseignement obligatoire (LEO), une large consultation a été conduite, première étape d'une démarche visant à utiliser les marges de manœuvre à disposition pour affiner la mise en œuvre de la loi. Le but poursuivi est de renforcer la cohérence pédagogique de l'enseignement dispensé à l'école obligatoire, dans le respect des principes fixés dans la LEO.

Cette consultation s'adressait d'une part aux professionnel·le·s de l'enseignement via les conférences des maîtres, d'autre part aux principaux partenaires de l'école : services et directions associés, instituts de formation, syndicats et associations professionnelles et de parents, conseils d'établissement. Elle avait pour but de connaître leurs positions sur un certain nombre d'évolutions envisagées par le DFJC, ainsi que de récolter des propositions à ce sujet. Le formulaire de consultation portait de manière centrale sur la refonte du cadre général de l'évaluation (CGE), ainsi que sur la marge de manœuvre des établissements scolaires en matière de programme personnalisé ou de devoirs à domicile.

Le délai initial pour cette consultation avait été fixé à mi-décembre 2019, dans la perspective de pouvoir assurer la mise en œuvre, dès la rentrée scolaire d'août 2020, des retouches que l'analyse des résultats mettrait en évidence. La pertinence de la démarche a été relevée, mais il a été demandé davantage de temps pour s'y consacrer. Le délai de réponse a été repoussé à fin

janvier 2020 pour favoriser des réflexions approfondies. À l'occasion d'une conférence plénière des directeurs, la Direction pédagogique a mis les thématiques et questions en contexte et en a signalé les principaux enjeux. Un nouveau calendrier a ensuite été défini pour la mise en œuvre des mesures qui découleraient de cette consultation, tenant également compte de l'avancement d'autres projets et chantiers, notamment celui du Concept 360°.

De novembre 2019 à février 2020, plus de 160 réponses ont été reçues, de la part notamment de 90 établissements scolaires, 34 conseils d'établissement et 12 associations professionnelles. Cette consultation a permis la collecte d'un riche matériau, quantitatif (réponses à des questions fermées) et qualitatif (commentaires). Son analyse, pilotée par la Direction pédagogique et effectuée conjointement avec l'URSP et la cellule de monitoring de la DGEO, a produit les principaux résultats décrits ci-après.

Refonte du cadre général de l'évaluation

La consultation portait sur le nombre d'évaluations sommatives auxquelles sont soumis les élèves, sur les travaux assimilés (TA), sur la distribution des disciplines dans des groupes et l'impossibilité pour les élèves performants dans les disciplines du domaine Arts (musique, arts visuels, activités créatrices et manuelles) de compenser certaines insuffisances dans les autres disciplines, ou encore sur la pertinence d'alléger le **cadre général**

de l'évaluation. Un fort consensus s'est dégagé autour de la proposition de diminuer le nombre de travaux significatifs (TS) au degré primaire. De plus, un certain nombre de commentaires ont exprimé un soutien à l'extension de ce principe au degré secondaire. La consultation a encore vu s'exprimer un fort attachement à l'usage des TA. La limitation du nombre de travaux (ETA) composant un TA a été préférée, par une courte majorité des répondant-e-s, au maintien de la situation actuelle – ce nombre étant jusqu'ici illimité. La diminution du nombre de travaux notés est comprise comme un moyen de garantir la fonction de l'évaluation dans le processus d'apprentissage des élèves en priorisant le temps d'enseignement, rappelant que l'évaluation est subordonnée à l'enseignement et aux apprentissages des élèves, ainsi qu'au service de leur parcours scolaire.

Les épreuves cantonales de référence (ECR) ont aussi été questionnées. Un consensus se dessine pour qu'elles soient allégées et que leur fonction d'outil de diagnostic pour repérer des élèves présentant des difficultés scolaires spécifiques soit renforcée. Les ECR de 10^e seront supprimées. Associé à cette discussion, le maintien des examens de fin de scolarité dans leur forme actuelle est aussi désormais questionné. Un allègement de l'examen de certificat, tout en lui conférant une fonction de pilotage du système scolaire, est une piste jugée désormais favorablement par une majorité d'acteur-trice-s. Pour ce faire, le DFJC pourrait soumettre à l'avenir à tous les établissements la même épreuve écrite dans certaines disciplines (français, mathématiques, allemand et/ou anglais), ce qui donnerait à ces épreuves une valeur comparative qu'elles n'ont pas aujourd'hui. Ces épreuves écrites seraient complétées par des examens oraux organisés, comme aujourd'hui, par les établissements scolaires. Les autres épreuves (options spécifiques, options de compétences orientées métiers) demeureraient également de la compétence des établissements scolaires.

Sur tous ces points, des décisions seront prises prochainement, notamment en ce qui concerne le calendrier des changements notoires qui seront entrepris. S'orientant sur les retours de la consultation et les discussions qu'ils ont nourries, la cheffe du DFJC édictera encore durant la première moitié de l'année scolaire une Décision amendante et complétant le CGE et qui s'appliquera dès l'année scolaire 2020-2021.

D'autres points requièrent un mûrissement. Les propositions de modification de l'équilibre des groupes de disciplines ont suscité des réponses très diverses et de nombreux commentaires. Si le principe de l'abandon du système actuellement en vigueur a été salué par une majorité, des travaux doivent encore être menés pour aboutir à des propositions qui emporteraient une large adhésion. La deuxième proposition mise en consultation (un bilan reposant d'une part sur l'entier des disciplines, et d'autre part sur un panier comportant français et mathématiques dès la 4^e, plus l'allemand en 8^e, plus les disciplines à examen dès la 9^e) est celle qui semble le meilleur point de départ pour la suite des travaux.

Les commentaires ont aussi fait apparaître des enjeux de disciplines dans les décisions concernant le parcours des élèves, notamment entre disciplines scientifiques, littéraires ou du domaine artistique et manuel, entre disciplines faisant ou non l'objet d'un examen en 11^e année, entre les différentes langues étrangères ou encore selon la dotation horaire des disciplines.

Accès aux programmes personnalisés

La consultation a exprimé une attente conjointe d'harmonisation, à l'échelle du canton, de la procédure d'attribution et de mise en œuvre des programmes personnalisés et d'autonomie à l'échelle des établissements. La production par le DFJC d'un document-type pour la mise en place d'un programme personnalisé a été plébiscitée, la majorité des répondant-e-s souhaitant que son utilisation soit obligatoire, mais avec possibilité de modification par les conseils de direction des établissements. Il est également demandé que le nombre de disciplines faisant l'objet d'une adaptation des objectifs ne soit pas limité.

Une très grande majorité des réponses souligne qu'il est souhaitable que les élèves au bénéfice d'une exemption durable d'une ou plusieurs disciplines puissent obtenir un certificat de fin d'études secondaires. En revanche, des travaux complémentaires devront être menés : selon les catégories de répondant-e-s (conférences des maîtres, conseils d'établissement, associations ou partenaires institutionnels), le nombre maximum d'exemptions de disciplines pour qu'un élève puisse être certifié varie (respectivement 1, 2 ou sans limitation).

Devoirs à domicile

Dans le domaine des devoirs à domicile, une majorité nette se dégage en faveur d'un fort degré d'autonomie des établissements scolaires. Cependant, un certain nombre de positions et de commentaires appellent des travaux complémentaires dans ce domaine. La question du temps hebdomadaire indicatif qu'un élève devrait passer à effectuer ses devoirs pour chaque demi-cycle doit notamment être approfondie. L'ensemble des réponses reçues permet d'envisager la base de réflexion suivante : par semaine, compter une heure en 3^e et 4^e années, deux heures en 5^e et 6^e années, trois heures en 7^e et 8^e années et quatre voire cinq heures pour les années de scolarité suivantes.

UNE STRATÉGIE À LONG TERME ET UN PLAN D'ACTIONS

Durant l'année scolaire 2020-2021, les travaux de consolidation de la LEO vont se poursuivre, en particulier s'agissant de la modalité de prise en compte des résultats dans les différentes disciplines, de l'évolution des ECR et de l'examen de fin d'études secondaires ainsi que des devoirs à domicile.

De plus, se référant aux retours recueillis à l'occasion de ses visites des établissements de la scolarité obligatoire ainsi qu'aux échanges avec les associations professionnelles au sein du groupe de travail « LEO – Suivi de la scolarité », la cheffe du Département a adopté, en concertation avec la DGEO, un « Plan d'actions pour la consolidation de la LEO ». Ce document déploiera progressivement ses effets au cours des prochaines années. Il se décline selon quatre axes associés à des objectifs et une douzaine de mesures :

Axe 1 – Enseignements disciplinaires, évaluation et gestion de classe

- La refonte du cadre général d'évaluation donnera la priorité au temps d'enseignement en diminuant le nombre de tests et elle allégera le poids des examens de fin de certificat. L'évaluation subsiste, mais elle évolue afin d'équilibrer sa double fonction, d'une part au service du parcours des élèves, d'autre part au service du pilotage du système scolaire.
- Sans toucher à la grille horaire, diverses mesures sont introduites pour renforcer l'enseignement du français et des mathématiques (voir ci-contre) et promouvoir davantage les langues vivantes et anciennes.
- La mise en place systématique d'un tutorat pour les nouveaux enseignants participe du souci de mieux soutenir le corps enseignant dans l'intérêt de tous les élèves. Une formation ad hoc sera proposée aux référent.e-s par établissement impliqué dans cette mission de tutorat ; un guide des bonnes pratiques centré sur les besoins des nouveaux enseignants sera créé et tenu à jour ; une hotline dédiée aux questions des nouveaux enseignants sera lancée.



Axe 2 – Soutien aux élèves pour une école à visée inclusive

- Dans le prolongement du Concept 360°, une attention particulière sera mise sur l'identification précoce des élèves faibles et/ou guettés par le risque de décrochage, notamment suite à la crise sanitaire. L'accès de ces élèves aux programmes personnalisés sera simplifié par un nouveau formulaire standardisé. Leur suivi sera renforcé.
- Les élèves de la voie générale (VG) qui sont orientés vers le degré élémentaire (niveau 1) dans l'enseignement des trois disciplines à niveaux (français, mathématiques et allemand) doivent bénéficier de mesures d'enseignement personnalisées. Les conditions d'octroi du certificat de fin d'études secondaires pour ces élèves seront harmonisées.
- Des projets pilotes seront menés pour que le temps consacré aux devoirs soit effectué sur le temps scolaire.

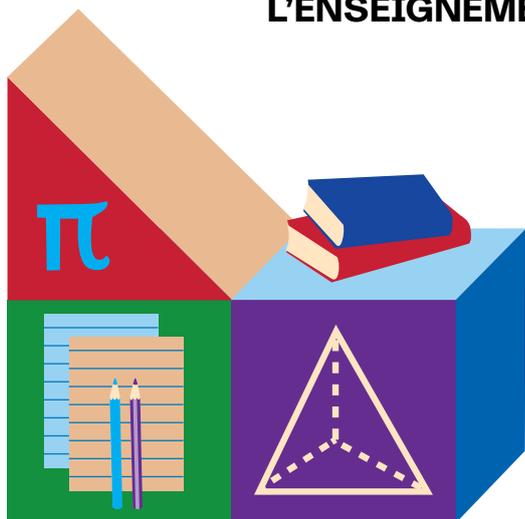
Axe 3 – Renforcement de la VG

- La transition des élèves de VG vers la formation professionnelle comme choix initial doit être améliorée (*lire aussi la Deuxième partie de cette brochure*). Plusieurs mesures sont prises : le renforcement de la discipline « Approche du monde professionnel » (AMP) au cycle 3 (9^e-11^e) ; la désignation de référents AMP dans 62 établissements du secondaire I ; la valorisation des Attestations de formation professionnelle (AFP) comme première étape certifiante ; la valorisation des compétences autres que disciplinaires des élèves de VG (motivation, engagement, autonomie, etc.) ; le soutien à tous les projets personnels visant à diminuer le risque de non-insertion professionnelle du jeune en fin de scolarité (stages, mesure LIFT).
- Lancée comme un projet-pilote, une 12^e année certifiante sera proposée à certains élèves réunissant des conditions précises. Cette année de rattrapage en vue d'obtenir le certificat prévoit notamment de leur dispenser un enseignement à la carte ciblé sur les disciplines phares en lien avec leur projet professionnel.

Axe 4 – Une école à la mesure des défis du XXI^e siècle

- Plusieurs mesures sont prises dans deux directions : faire de l'école un moteur du changement en matière de durabilité, de diversité et d'égalité (*lire aussi la Troisième partie de cette brochure, p. 32-35*) ; développer l'esprit critique dans une société toujours plus numérisée (déploiement de l'enseignement numérique de manière généralisée, à tous les degrés (*lire aussi Deuxième partie de la brochure, p. 18-21*)).

SIX MESURES POUR AMÉLIORER L'ENSEIGNEMENT DES MATHÉMATIQUES



La crainte souvent ressentie face aux mathématiques détourne nombre d'élèves des formations conduisant aux métiers techniques et scientifiques. En particulier, les filles renoncent trop souvent à ces filières au moment de l'adolescence. Pour renverser cette tendance, une Mission Maths a été conduite en 2018-2019, avec l'objectif de cerner comment l'enseignement des mathématiques pourrait être amélioré dans l'école vaudoise. Des 13 propositions faites dans le rapport déposé en 2019, six ont été retenues comme mesures prioritaires. Leviers pour rénover l'enseignement des mathématiques, elles seront introduites progressivement dès la rentrée 2020, en s'appuyant sur le développement des deux grands chantiers du DFJC que sont l'éducation numérique et le Concept 360°.

Ce programme, qui constitue un des points listés par le Plan d'actions de la DGEO, distingue deux types de mesures, celles destinées aux élèves et les autres dédiées à la formation des enseignant-e-s :

- **Laboratoires de maths en établissement**
La création de laboratoires de mathématiques dans les établissements initiara les élèves à d'autres démarches d'apprentissage détachées de tous les aspects liés à l'évaluation ou à la sélection. Y seront également stimulées des collaborations avec des institutions de médiation scientifique.
- **Création d'un cours facultatif**
L'ouverture d'un cours facultatif, proposé d'abord dans huit établissements pilotes, et destiné aux élèves de 10^e et 11^e années qui ne suivent pas l'OS-MEP, répond à trois propositions du rapport de la Mission Maths, soit : favoriser une image positive des mathématiques, diversifier les apprentissages et valoriser la réussite des filles. Ce cours, « Découvertes mathématiques », devrait inciter davantage d'élèves, notamment des filles, à s'inscrire en niveau renforcé de mathématiques au gymnase ou à s'orienter vers des métiers techniques.

- **Outils numériques pour le calcul**
La Mission Maths a révélé l'urgent besoin de généraliser des outils et des supports numériques dédiés à l'entraînement au calcul en classe et à la maison. La baisse des performances des élèves en calcul rapide et réfléchi appelle l'usage d'applications tournant sur les nouveaux supports que sont les smartphones et les tablettes. Deux applications existantes ont été repérées et seront testées dès la rentrée dans quelques établissements. Une alternative serait de concrétiser un projet éditorial nouveau qui résulterait d'un travail collaboratif entre la HEP Vaud, une start-up vaudoise, la HEIG-VD et la DGEO, en lien avec des enseignant-e-s de terrain. Une décision sur l'outil retenu sera prise dans le premier semestre de l'année scolaire 2020-2021. Cet outil devrait, à terme, être intégré aux moyens d'enseignement.
- **Diplôme additionnel**
Nombre d'enseignant-e-s du secondaire I donnent les mathématiques sans y avoir été formés. Une formation complémentaire spécifique à l'enseignement pour les années 9^e à 11^e permettra à ces enseignant-e-s de suivre les modules de didactique afin d'obtenir un diplôme additionnel et de renforcer ainsi leurs compétences.
- **Formation de référent-e-s en mathématiques**
Dans les établissements de l'école obligatoire, des personnes spécialement bien formées en mathématiques et en didactique seront à même de proposer aux directions des projets innovants en vue d'améliorer l'image de la discipline auprès des élèves.
- **Nouveaux moyens d'enseignement pour les 1-2P**
De nouveaux moyens d'enseignement pour la scolarisation des 1-2P seront mis en œuvre à la rentrée 2020, avec l'obligation de les utiliser dès 2021-2022. Une formation est prévue dès janvier 2021 dans chaque établissement et concerne les enseignant-e-s de 850 classes du canton. Cette offre sera un bonus pour bien des enseignant-e-s de l'école primaire qui n'ont jamais suivi de formation continue en mathématiques.

LE 360°, ANNÉE DE LA CONSOLIDATION



LE MÛRISSEMENT DES CONCEPTS D'ÉTABLISSEMENT

Le Concept cantonal 360° est la mise en œuvre concrète de l'accord intercantonal sur la collaboration dans le domaine de la pédagogie spécialisée (AICPS 2007), de la loi sur l'enseignement obligatoire (LEO 2013) et de la loi sur la pédagogie spécialisée (LPS 2015). Il est le cadre permettant, pour l'école vaudoise, de favoriser l'égalité des chances en donnant la possibilité à chaque élève, indépendamment de son sexe, de son origine sociale et culturelle ou de son handicap, de développer pleinement ses compétences. Ce cadre cantonal, appelé à être décliné en concepts d'établissement sur tout le territoire vaudois, décrit les différentes modalités possibles de prise en charge des élèves concernés selon leurs besoins particuliers. Il précise les rôles et types de coordination qui pourront s'opérer entre les acteurs concernés au sein de l'école. Il fixe donc les buts et les conditions d'une école à visée inclusive, avec pour ambition de donner à chaque professionnel-le engagé-e dans l'école un pouvoir d'agir dans son champ de compétences, en s'inscrivant dans une coopération accrue de tous les acteurs issus des métiers qui composent l'encadrement scolaire.

La première édition du Concept cantonal 360° a été publiée en décembre 2019. Si certains établissements avaient déjà démarré les travaux en vue de rédiger leur propre concept, d'autres avaient prévu de le faire au 2^e semestre de l'année scolaire 2019-2020. La pandémie de la Covid-19,

qui a conduit à la fermeture des classes pendant deux mois et à la mise en place du plan de protection cantonal pour la reprise dès le 11 mai 2020, a retardé les travaux, contraignant le Département et les établissements à revoir le calendrier. Il a été décidé que chaque établissement remettra la première version de son concept au DFJC en juillet 2022 au plus tard.

Dès la rentrée d'août 2020, un plan d'actions pour le soutien aux établissements sera déployé. Il s'agira entre autres de proposer un développement professionnel chez chacun-e des acteur-trice-s concerné-e-s par le Concept 360°. Toujours dans cette logique de soutien aux établissements, plusieurs projets, à l'étude, se réaliseront durant la nouvelle année scolaire : ouvrir un portail de ressources pédagogiques pour une école à visée inclusive ; tenir des rencontres décentralisées dans le canton de Vaud réunissant des expert-e-s nationaux ou internationaux et des acteur-trice-s des établissements sur les thématiques, par exemple, des dispositifs inclusifs, de la différenciation de l'enseignement et des programmes scolaires personnalisés ; créer une communauté de pratiques ; développer des formations pour les enseignant-e-s, qui les préparent au renforcement du socle universel de prestations favorisant l'intégration des élèves en classe.

L'interdisciplinarité promue au service des élèves

L'autre objectif prioritaire sera de favoriser la pratique de l'interdisciplinarité, enjeu majeur de la réussite d'un déploiement efficient de cette politique pour une école à visée inclusive, qui valorise les regards croisés au service du projet de l'élève. Dans la littérature scientifique, l'interdisciplinarité peut être liée d'une part au travail collaboratif ou coopératif : « Des personnes qui appartiennent à des disciplines ou des professions différentes pratiquent l'interdisciplinarité si elles partagent leurs points de vue et leurs expertises, se transmettent de l'information, se consultent, travaillent ensemble particulièrement au sein d'une équipe. » (Payette, 2001). Cependant, elle peut également être caractérisée par la notion d'intégration : « La véritable interdisciplinarité n'apparaît que lorsque les points de vue de chaque discipline commencent à s'intégrer et à se dépasser dans une vérité plus globale. » (Leclerc, 1990).

La notion d'interdisciplinarité va donc interpeller les types de collaboration entre professionnel-le-s, quel que soit le niveau de leur intervention. Pour rappel, le Concept 360° distingue quatre niveaux d'action selon l'intensité des soutiens apportés aux élèves en vue de leur intégration. Le graphique ci-dessous présente les métiers et fonctions des professionnel-le-s appelé-e-s à coopérer selon les quatre niveaux d'intervention.

Dès les premiers mois de l'année scolaire 2020-2021, plusieurs actions participeront au développement du « pouvoir d'agir » de chacun-e. Il conviendra de les coordonner dans une logique de « fertilisation », afin notamment de favoriser

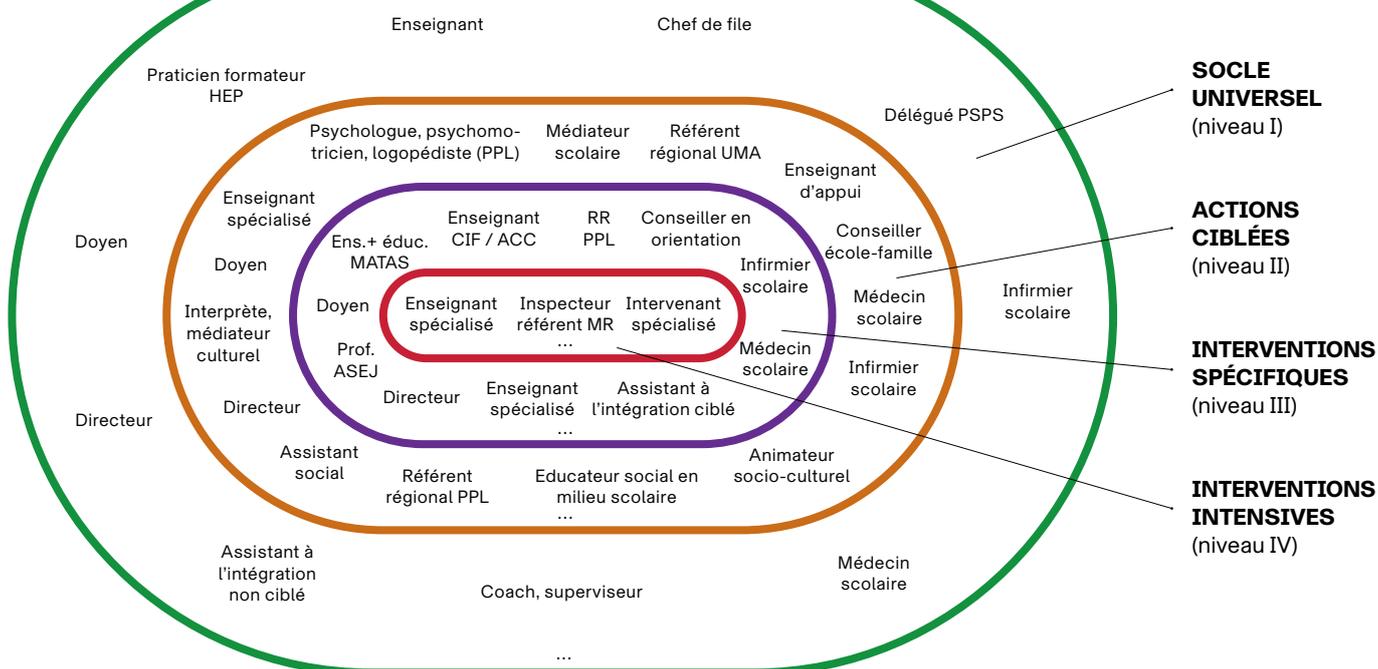
la construction d'un référentiel commun et de développer les échanges de pratiques. Ainsi, les accompagnements des établissements par les coachs de la HEP Vaud se poursuivront tout au long de l'année. Des outils seront progressivement fournis aux professionnel-le-s : des balises pour déterminer les apprentissages fondamentaux ; un calendrier permettant de conduire le processus de rédaction du concept d'établissement sur deux ans ; un guide et des recommandations pour différencier, aménager et adapter l'enseignement pour les élèves ayant des besoins particuliers ; des indicateurs pour garantir une mise en œuvre cohérente et équitable du Concept 360° ; etc.

Des moyens accrus

Pour concrétiser les ambitions du Concept cantonal 360°, le DFJC a pu augmenter de 10,8% son budget alloué aux élèves en âge de scolarité obligatoire (chiffre 2020 par rapport à 2015). Cet effort significatif (+668 francs en moyenne par élève, +130 millions de francs au total) représente plus du double de l'augmentation démographique (+5,2% d'élèves pour la même période). Concrètement, c'est l'équivalent de 318 postes à plein temps qui ont été créés. Ce sont en priorité des postes d'enseignant-e-s spécialisé-e-s (+142) et d'assistant-e-s à l'intégration (+176). S'ajoute, à cet effort, la hausse progressive des moyens investis par la nouvelle Direction générale de l'enfance et de la jeunesse (DGEJ, ex-SPJ) dans le dispositif socio-éducatif en milieu scolaire, avec la création d'une trentaine de postes à plein temps d'éducateur-trice-s en milieu scolaire.

CONCEPT 360° : Professionnel-le-s et interdisciplinarité (DGEO / juillet 2020)

ÉTABLISSEMENT SCOLAIRE



LE DISPOSITIF SOCIO-ÉDUCATIF EN MILIEU SCOLAIRE, UN NOUVEAU PARTENARIAT EN CONSTRUCTION

Parmi les besoins particuliers d'élèves en mal d'intégration scolaire figurent, en bonne place, les comportements perturbateurs qui mettent en difficulté des enseignant-e-s et des directions d'école tout en mettant en danger la scolarité des enfants concernés. Ces comportements sont les signes de difficultés socio-éducatives plus larges de ces élèves, et ils appellent de nouvelles réponses. Celles-ci s'orientent notamment vers l'intervention d'éducateur-trice-s directement dans le champ de l'école et auprès des parents. Cette évolution, préconisée par le Concept cantonal 360°, initie un nouveau partenariat entre l'école et les professionnel-le-s de l'action socio-éducative dans la recherche d'un projet éducatif global pour les élèves.

Des pôles de compétences éducatifs dans chaque région scolaire

L'année scolaire 2020-2021 sera celle de la mise en œuvre des pôles régionaux de compétences éducatifs en milieu scolaire (PEMS), mesure phare du dispositif socio-éducatif ainsi renforcé. Les PEMS seront chargés de déployer les éducateur-trice-s en milieu scolaire (ESS) dans tous les établissements primaires et secondaires de leur région. Ils deviennent des interlocuteurs de proximité en matière socio-éducative pour les écoles.

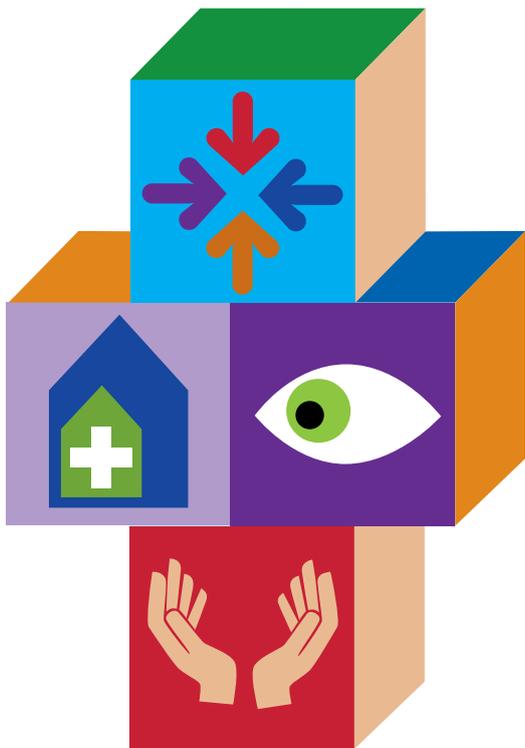
Les PEMS ont été attribués à des institutions socio-éducatives œuvrant depuis de nombreuses années dans la politique socio-éducative de protection des mineurs. Ces institutions bénéficient d'une très bonne connaissance du milieu scolaire, acquise notamment aux travers des prestations existantes que sont les MATAS (Module d'activités temporaires alternatif à la scolarité) ou les ASEJ (accueils socio-éducatifs de jour). La création de ces pôles régionaux vise à assurer une coordination renforcée des mesures socio-éducatives dans le champ scolaire. Ce dispositif favorisera également une grande mobilité et une disponibilité accrue des équipes éducatives qui interviendront dans les établissements scolaires vaudois.

Les PEMS désignés par région	
Région de la Dôle	Fondation Claudi Russel-Eynard
Région Venoge-Lac	Fondation Pestalozzi
Région CRENOL	Association la Maison des Jeunes
Région Lausanne Primaire	Fondation Bellet
Région Lausanne Secondaire	Association la Maison des Jeunes
Région Broye – Gros-de-Vaud	Fondation Cherpillod
Région Jura nord	Fondation Petitmaître
Région Lavaux – Riviera	Fondation les Airelles
Région Alpes vaudoises	Association la Maison des Jeunes

Un projet pilote dans les Alpes vaudoises

Le déploiement des ESS, à l'agenda de l'année scolaire 2020-2021, s'appuiera sur le projet pilote mené depuis janvier 2020 dans la région des Alpes vaudoises, première région scolaire à bénéficier de cette mesure. Cette expérience teste différentes modalités d'intervention des ESS. Elle aidera à préciser les contours du dispositif à l'épreuve du terrain. La Haute école de travail social de Lausanne (HETSL, anciennement EESP) a reçu le mandat d'évaluer les conditions de mise en œuvre du dispositif socio-éducatif dans la région des Alpes vaudoises et d'émettre des recommandations qui seront utiles à la mise en œuvre du dispositif dans les autres régions. Le rapport d'évaluation est attendu pour mars 2021. Toutefois, les premiers enseignements apportés par la démarche d'évaluation montrent déjà que le mode de fonctionnement régional favorise la réactivité des ESS et leur capacité à s'adapter aux situations rencontrées.





Le déploiement des éducateur-trice-s dans les écoles

L'arrivée des ESS dans les autres régions se fera à partir d'octobre 2020, au rythme du processus de co-construction du projet avec les établissements ainsi que du recrutement des professionnel-le-s. Les ESS interviennent principalement dans le champ de la prévention (niveau 2 du Concept 360°). Ils-elles aident au repérage des élèves présentant des difficultés socio-éducatives et ils-elles proposent des réponses précoces pour ces élèves. Leurs interventions sont multiples et elles devront être affinées progressivement : présence dans les écoles, observation, soutien aux directions et aux enseignant-e-s, suivi de situations individuelles, dialogue avec les parents, gestion de crise ou encore travail de réseau à l'intérieur et à l'extérieur de l'école. Ils-elles interviennent toujours en coordination avec les autres professionnel-le-s de l'école, en cherchant la complémentarité et la cohérence des soutiens apportés aux élèves. Ils-elles sont aussi impliqué-e-s dans la rédaction du concept d'établissement en contribuant à dresser un état des lieux des mesures socio-éducatives existantes au sein des établissements comme dans le réseau extérieur.

Projet pilote des Alpes vaudoises, un témoignage du terrain



Le démarrage du PEMS dans les Alpes vaudoises s'est fait en plusieurs phases, de la constitution de l'équipe au recensement des ressources existantes, tant à l'interne qu'à l'externe de l'école. Plusieurs rencontres ont également été effectuées avec les conseils de direction. Ce processus a permis de co-construire la prise en charge imaginée par les établissements scolaires. Nous avons commencé par aborder leurs attentes par rapport aux éducateurs, et ensuite défini le champ d'action de ceux-ci. Un cheminement de pensées et de prise en charge concrète s'est alors dessiné pour démarrer le plus rapidement possible, de manière réactive, afin de répondre aux besoins des professionnel-le-s de l'école face à des situations complexes d'élèves en difficulté.

Très vite, les éducateur-trice-s ont pu intervenir sur le terrain, amenant leur regard différent, proposant des clés de compréhension et des pistes d'action pour améliorer la situation. Loin de freiner leur action, la crise sanitaire et la fermeture des classes ont été au contraire une occasion de montrer que le PEMS était un interlocuteur précieux et fiable. Dans ces moments difficiles, il a prouvé sa capacité de s'adapter, tout comme l'école, à une situation extraordinaire, se montrant présent et soutenant

auprès des divers professionnel-le-s, des élèves et de leurs familles.

Des questions stimulantes attendent désormais les partenaires. Comment concilier un travail éducatif mené sur le long terme avec un système scolaire jalonné par des échéances régulières et des critères de réussite ou d'échec ? Quelle place donner à chaque professionnel-le dans ce système complexe pour que chacun-e puisse développer la collaboration de manière interdisciplinaire, dans son propre champ de compétences mais en s'inscrivant dans une démarche d'enrichissement mutuel ? La diversité régionale et les ressources extérieures sont également des défis à relever, tant ces ressources doivent rester vivantes et servir de relais en cas de besoin.



Joëlle Cosandey, adjointe de direction et responsable régionale

Association de la Maison des jeunes, mdj-Szilassy

Michele Cherubini, directeur

Établissement primaire et secondaire
Les Ormonts-Leysin

L'interdisciplinarité renforcée à tous les niveaux

L'année scolaire 2019-2020 a été consacrée aux préparatifs du dispositif socio-éducatif. Avec en particulier la rédaction de **lignes directrices**. Outre la désignation des PEMS, elle a été l'occasion de présentations et discussions réunissant des directeurs et directrices d'école par région.

La nouvelle année scolaire sera plus opérationnelle, avec la mise en œuvre effective du dispositif socio-éducatif. Cette étape suppose la tenue de rencontres régionales entre les acteur-trice-s concerné-e-s des établissements scolaires et des PEMS, accompagnés par l'Unité de pilotage de la prévention de la DGEJ. Ces rencontres seront l'occasion de porter une attention soutenue à la co-construction du dispositif en tenant compte non seulement des enjeux propres à chaque région, mais également des enjeux de chaque établissement scolaire. Ces moments permettront aussi de renforcer la collaboration entre le champ scolaire et le champ socio-éducatif, de fédérer les acteurs en trouvant un langage commun et en développant une vision partagée de l'école à visée inclusive.

Cette collaboration doit en premier lieu s'incarner au niveau des professionnel-le-s œuvrant auprès des élèves. Les nouveaux et nouvelles éducateur-trice-s scolaires devront s'intégrer comme une ressource complémentaire aux côtés des autres professionnel-le-s de l'encadrement scolaire comme les médiateur-trice-s, les délégué-e-s PSPS ou les infirmier-ère-s scolaires. Le récent rattachement de l'Unité de promotion de la santé et de prévention en milieu scolaire (UPSPS) au sein de la DGEJ facilitera cette articulation. Ensemble, ils-elles auront à faire vivre l'interdisciplinarité au bénéfice des enfants et élèves et de leur prise en charge cohérente et appropriée.

Le soutien à la parentalité

Le soutien à la parentalité est une autre mesure nouvellement développée dans le cadre du Concept 360°. La prestation « **Histoire de parents d'élèves** » s'est déployée à partir de la rentrée scolaire 2019-2020. Plus d'une cinquantaine de situations étaient suivies au printemps 2020. Les établissements sont invités à y recourir. Ils y ont été sensibilisés par des rencontres d'information. Les retours des écoles ont aussi permis d'ajuster la prestation. Les modalités ont également été précisées afin de faciliter l'accès direct des parents. Le soutien à la parentalité promis à des adaptations fera l'objet d'une réflexion élargie.

Les MATAS et l'ASEJ appelés à évoluer

Le dispositif socio-éducatif en milieu scolaire comprend toujours les prestations existantes que sont les modules d'activités temporaires alternatives à la scolarité (MATAS) et les accueils socio-éducatifs de jour (ASEJ). Suite à une évaluation, des **recommandations** ont été formulées en vue d'améliorer le pilotage et le fonctionnement des MATAS. Ces deux prestations sont appelées à évoluer pour garantir leur complémentarité avec les missions menées, en amont, dans les écoles, par les éducateur-trice-s scolaires. À court terme, le fonctionnement de ces deux prestations n'est toutefois pas modifié.

L'ACTUALITÉ DE LA RENTRÉE





PRENDRE LE CHEMIN DE LA DURABILITÉ

Les mobilisations de grande ampleur des jeunes pour le climat ont montré le chemin : l'école doit répondre concrètement à ce qui constitue l'un des plus grands défis du XXI^e siècle. Suite à des réflexions entamées en 2019, le DFJC se mobilise pour mettre en place le plus vite possible une politique d'école durable qui aborde ces enjeux non pas de façon ponctuelle, mais en agissant de façon globale sur le système éducatif et de formation vaudois. L'intégration de la formation comme moteur du changement au sein du dispositif du **Plan Climat vaudois** adopté par le Conseil d'Etat témoigne de cette volonté.

Chaque école ou chaque lieu de formation doit être considéré dans son ensemble : tant l'environnement d'apprentissage que les pratiques institutionnelles doivent tendre vers le respect des principes de la durabilité, alors que les contenus et les pratiques d'enseignement doivent intégrer les enjeux socio-écologiques. Pour parvenir à cet objectif, le DFJC souhaite que chaque établissement établisse sa propre politique de durabilité, à son échelle et selon son contexte. Il pourra compter sur le soutien du Département. **Une cellule Durabilité a été créée au sein du Secrétariat général.** Sa mission est d'accompagner les établissements, tout en respectant leur autonomie.

Conscient que l'affirmation d'une volonté ne suffira pas pour aboutir à un changement profond au niveau de l'école, le DFJC s'engage à mettre en place progressivement les conditions nécessaires pour y parvenir. Par l'entremise de sa cellule Durabilité, et en collaboration avec tous les partenaires, il travaillera dès la rentrée 2020 sur les enjeux suivants :

- attribuer la responsabilité de l'enjeu « durabilité » aux directions d'établissements et leur allouer des ressources nécessaires à la réalisation des objectifs stratégiques ;
- accompagner les établissements dans leur transformation, en particulier en promouvant une approche institutionnelle globale (*whole school approach*) à leur échelle, mais aussi en développant un réseau de référent-e-s et en proposant des ressources et du soutien (plateforme, projets pilotes, outils, modèles, etc.) pour favoriser la prise en compte systémique de la durabilité ;
- mettre en place des pratiques et des lieux d'apprentissage cohérents avec les principes de la durabilité (énergie, mobilité, alimentation, végétalisation, etc.) ;
- promouvoir des formations initiales et continues qui renforcent les capacités des enseignant-e-s, des formateur-trice-s et des directions à intégrer la durabilité dans leurs pratiques professionnelles ;
- faire évoluer les contenus pédagogiques, les supports et les pratiques d'enseignement de manière à permettre au système éducatif et de formation vaudois de traiter des enjeux socio-écologiques.

À la rentrée 2020, une vingtaine d'établissements de la scolarité obligatoire et post-obligatoire participeront à **un observatoire de la durabilité**. L'expérience permettra à la cellule Durabilité d'étudier et de prendre en compte les projets déjà mis en œuvre. L'année scolaire 2020-2021 permettra non seulement de considérer l'expérience du terrain avec des dynamiques et des projets exemplaires déjà lancés, mais également de tester de nouvelles mesures (journées et semaines de la durabilité, camps verts, projets de végétalisation, projets pédagogiques centrés sur la durabilité, etc.). Ceci dans l'optique d'identifier les bonnes pratiques et de favoriser leur généralisation. Par ailleurs, dès 2021, un réseau de référent-e-s durabilité sera déployé progressivement dans tous les établissements.

Afin d'appuyer les enseignant-e-s dans l'évolution de leurs pratiques, le DFJC mettra à disposition une plateforme durabilité. Celle-ci visera à offrir du soutien et à proposer des outils aux enseignant-e-s désirant aborder les enjeux de la durabilité avec leurs élèves. Accessible via le web d'ici la fin de l'année 2020, cette plateforme facilitera le transfert des savoirs scientifiques les plus récents vers l'enseignement et inventoriara les pratiques et les projets de terrain. Elle visera aussi à créer des opportunités de rencontres et d'échanges entre enseignant-e-s, spécialistes ou personnes engagées pour la durabilité.

Dans ce cadre, un premier cycle de conférences sera organisé conjointement entre l'Université de Lausanne et la HEP Vaud entre octobre et décembre 2020. Seront abordés, au cours de six soirées, les enjeux de la durabilité sous l'angle des sciences naturelles ou humaines ainsi que leurs implications pour l'école et les pratiques d'enseignement.

LES VOYAGES ET LES SORTIES SCOLAIRES EXCLUSIVEMENT EN SUISSE

Dérèglement climatique et crise sanitaire : l'année 2020 est riche en événements qui remettent en question de nombreuses habitudes, y compris de mobilité. Dans ce contexte, le DFJC a fixé de nouvelles orientations pour l'organisation des voyages d'études et des sorties scolaires des écoles et des gymnases vaudois. **Pendant l'année scolaire 2020-2021, toutes les sorties scolaires devront se dérouler en Suisse exclusivement.** Cela donnera un coup de pouce à l'économie touristique nationale au moment où celle-ci est fragilisée par la pandémie Covid-19. Cette mesure se justifie aussi pour susciter une réflexion sur la pertinence pédagogique de projets et voyages plus locaux. Elle permettra d'expérimenter de nouvelles relations au territoire dans le contexte des mesures de précaution sanitaire et bien sûr en lien avec l'attention accrue au climat et aux objectifs de durabilité.

Dès août 2021, les destinations européennes seront à nouveau possibles. En effet, les échanges culturels et l'ouverture à d'autres réalités que permettent les voyages d'études à l'étranger constituent une plus-value à préserver. En revanche, les déplacements en avion ne seront plus admis, sauf exception pour des motifs pédagogiques particuliers qui devront être approuvés par le DFJC. Toutes les destinations permettant de mettre en pratique les langues enseignées durant la scolarité obligatoire et postobligatoire sont d'ailleurs accessibles sans avion, par train pour la très

grande majorité d'entre elles. À noter que les échanges linguistiques individuels ne sont pas concernés par cette décision, tout comme les formations à l'étranger, notamment les maturités bilingues. Les séjours linguistiques prolongés dans le cadre de la maturité bilingue sont limités au seul continent européen, ceci dès août 2020.

Le DFJC est persuadé qu'il est de sa responsabilité de proposer une mobilité plus respectueuse de l'environnement. Privilégier les sorties en Suisse et renoncer durablement à l'avion comme mode de déplacement sont des mesures concrètes décidées pour favoriser un nouvel état d'esprit et un changement des pratiques. Par ailleurs, ces mesures permettront de diviser par cinq au minimum les impacts CO₂ de tous les voyages d'études des établissements scolaires vaudois.

Afin d'accompagner la réflexion des professionnel·le·s et des élèves, **un guide de voyages d'études et de sorties scolaires durables** est diffusé dès la rentrée 2020. Ce document réunit des conseils et des tuyaux pour organiser un voyage d'études dans notre pays, des exemples et des témoignages de voyages réalisés localement par des enseignant·e·s, ainsi que des liens vers des ressources pédagogiques. Ce guide inclut aussi des informations pratiques pour l'organisation de voyages d'études sans recours à l'avion. Les enseignant·e·s y trouvent également des sources d'inspiration pour envisager une mobilité plus durable au niveau européen.

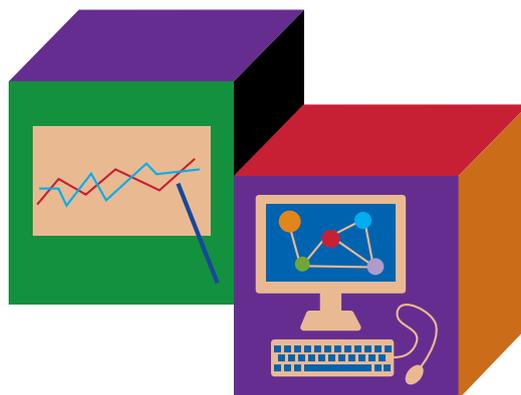
L'ÉCOLE DE MATURITÉ ÉVOLUE

Au même titre que l'école de culture générale ou l'école de commerce dont les plans d'études sont en cours de révision, l'école de maturité gymnasiale fait, elle aussi, l'objet d'une réforme. Bien que ralentis par la crise sanitaire, les travaux se poursuivent avec, à la clé, des changements programmés dans l'organisation de la maturité gymnasiale telle qu'elle existe dans le canton de Vaud.

La maturité gymnasiale sésame pour les études académiques

La dernière grande révision du Règlement et de l'Ordonnance sur la reconnaissance des certificats de maturité gymnasiale (**RRM** et **ORM**) date de 1995. Or, depuis une vingtaine d'années déjà, la question se pose régulièrement de savoir si la maturité gymnasiale prépare encore les jeunes de manière adéquate aux défis de la société contemporaine et, plus spécifiquement, aux challenges des études de niveau tertiaire. L'enjeu fondamental du débat est le maintien de l'accès direct, et sans examens, aux études universitaires et polytechniques pour tou-te-s les détenteur-trice-s d'une maturité gymnasiale tel qu'il est garanti aujourd'hui.

En 2018, le Département fédéral de l'économie, de la formation et de la recherche (DEFR) et la Conférence suisse des directeurs cantonaux de l'instruction publique (CDIP) ont lancé la première phase du projet « Évolution de la maturité gymnasiale ». Un **bilan approfondi** des forces et des faiblesses des textes législatifs en vigueur a été dressé. Sur cette base, **la phase 2 du projet** a démarré. Les travaux d'analyse actuellement menés devraient durer jusqu'à l'automne 2021 et conduire à une révision qui pourrait être importante des textes actuellement en vigueur.



Un chantier selon quatre axes

Ces travaux sont organisés en quatre projets distincts. Chacun d'eux comprend une direction, un groupe de pilotage et un groupe de coordination. Les cantons sont représentés dans chacun de ces groupes.

Le **premier** projet, centré sur l'actualisation du Plan d'études cadre pour les écoles de maturité (PEC), planche sur les objectifs généraux de formation, sur les compétences transversales et sur les contenus et compétences par branche. Les réflexions portent notamment sur l'opportunité et les modalités d'intégration dans les programmes d'études de matières telles que la propédeutique scientifique et du savoir, l'éducation au développement durable, la citoyenneté ou encore l'éducation numérique.

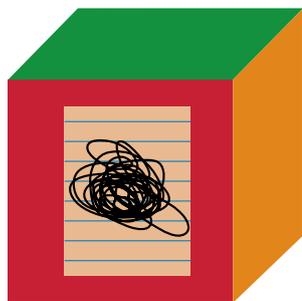
Le **deuxième** projet, qui a pour objectif la vérification de l'adéquation des dispositions du RRM et de l'ORM aux connaissances nécessaires à l'entrée dans les hautes écoles, se concentre sur les disciplines enseignées, la pondération des différents domaines d'études dans les plans d'études, les disciplines d'examen, les critères de réussite, le travail de maturité et l'interdisciplinarité.

Le **troisième** projet a pour mission de clarifier les responsabilités et les compétences incombant aux différent·e·s acteur·trice·s impliqué·e·s dans la mise en œuvre de la maturité gymnasiale. Les travaux s'orientent sur la perspective de fixer des exigences en termes de qualité et de définir des moyens de s'assurer qu'elles seront atteintes.

Le grand enjeu pour le canton de Vaud, qui dispense une école de maturité en trois ans, se situe autour des missions du **quatrième** projet. Celui-ci vise, en effet, à l'unification de la durée de la formation en maturité gymnasiale à quatre ans. Vaud n'est pas le seul canton directement concerné par ce chantier dont les enjeux non seulement pédagogiques, mais aussi en termes d'infrastructures et d'investissements, sont très importants. Berne pour ses élèves francophones, ainsi que le Jura et Neuchâtel sont aussi dans ce cas. Ce chantier a conduit le DFJC et la Direction générale de l'enseignement postobligatoire (DGEP) à ouvrir des réflexions en prévision de cet allongement programmé de la durée des études gymnasiales. Il est à relever que la durée de quatre ans devrait permettre, *ad minima*, de donner de l'air aux grilles horaires de nos élèves en voie maturité qui comptent actuellement parmi les plus chargées de Suisse. En revanche, cette évolution accentuerait le besoin de locaux, qui pose déjà aujourd'hui des problèmes aigus.

La phase finale du chantier national de la nouvelle maturité est prévue pour le 1^{er} semestre 2022, et la mise en œuvre des nouvelles bases légales et du nouveau PEC est fixée au 1^{er} août 2023, sous réserve de l'avancée des travaux en temps de crise sanitaire. Une phase de transition importante sera négociée pour que les cantons puissent répondre aux nouvelles exigences fédérales, ne fut-ce qu'en termes de locaux indispensables à la création de ces nouvelles classes.

PRÉVENTION INTERDISCIPLINAIRE DE TOUTES LES FORMES DE RADICALISATION



DFJC participe à la plateforme cantonale « Prévention de la radicalisation » avec deux représentants : la déléguée à la protection du climat scolaire et le responsable de l'unité de pilotage de la prévention au sein de la Direction générale de l'enfance et de la jeunesse (DGEJ). C'est, pour eux, l'occasion d'aborder des situations d'élèves et d'étudiant·e·s qui seraient impliqué·e·s dans un processus de radicalisation.

Les signalements à la plateforme s'effectuent par différents canaux : police, justice, directions des établissements scolaires et de formation, DGEJ, hotline, etc. Au contact quotidien avec les enfants et les jeunes en formation, les enseignant·e·s et les professionnel·le·s impliqué·e·s dans l'école et la formation ont un rôle à jouer dans la détection de jeunes qui pourraient être impliqué·e·s dans un processus de radicalisation.

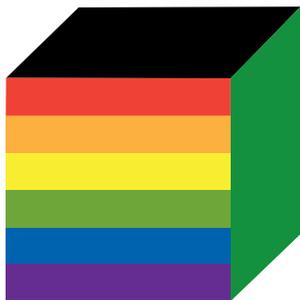
La plateforme, dans son groupe opérationnel, analyse les situations de manière interdisciplinaire. Elle peut mandater **Rhizome** pour mener des suivis individuels. Cette association constitue un pôle de compétences sur les questions religieuses et idéologiques. Elle offre un service confidentiel d'informations, de conseils et d'accompagnement sur les questions religieuses et idéologiques.

Le dispositif mis en place par le Conseil d'État - un objectif de son programme de législature 2017-2022 - a pour but le maintien d'un lien avec les personnes impliquées dans des processus de radicalisation vers des idéologies menant à la violence. Il est envisagé comme un moyen de prévenir la rupture familiale, scolaire ou de formation professionnelle.

L'expression de l'extrémisme violent ne se limite pas uniquement au djihadisme. Les actions violentes de groupes radicalisés de droite comme de gauche sont en augmentation, selon le Service de renseignement de la Confédération.



ATTENTION SOUTENUE AU CLIMAT SCOLAIRE



Prévenir et agir contre le harcèlement entre pairs

Dans la mobilisation accrue contre le harcèlement à l'école qui a marqué ces deux dernières années scolaires, les établissements ont renforcé leurs connaissances et ont mis en place des mesures de prévention. La prise en charge professionnelle de situations complexes a aussi mobilisé les collaborateur-trice-s. L'équipe de l'Unité de promotion de la santé et de prévention en milieu scolaire (UPSPS) a montré une grande énergie à soutenir les établissements pour s'approprier les compétences et les processus afin de faire face au harcèlement entre pairs.

Les situations remontant à la direction du Département, qui sont décrites dans les courriers de parents, restent préoccupantes. Face à la détresse de leurs enfants, quelques parents expriment des sentiments d'impuissance, de la difficulté à communiquer avec les enseignant-e-s et les équipes de direction, et parfois une perte du lien de confiance avec les adultes de l'école. Dans les situations de harcèlement, les enfants concernés semblent se confier en premier lieu à leurs amis, puis à leurs familles. Dans ce contexte sensible, le maintien d'un dialogue de qualité entre les adultes de l'école et les parents et les enfants en souffrance constitue une priorité et une condition pour pouvoir briser la spirale négative du harcèlement.

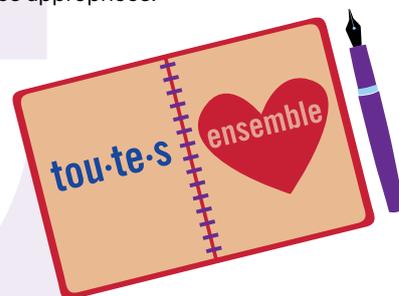
La Direction pédagogique de la DGEO par son unité de Bons offices, ainsi que la déléguée à la protection du climat scolaire sont à disposition des établissements et des parents pour trouver avec eux et avec les enfants victimes des solutions dans les situations les plus difficiles.

Un nouvel outil d'évaluation du climat scolaire

Depuis une vingtaine d'années, les établissements scolaires pouvaient utiliser le QES (questionnaire sur l'environnement socio-éducatif adapté et utilisé en Suisse romande) pour faire une évaluation de la qualité de leur climat scolaire. Cet instrument venu du Québec va être abandonné cette année. D'autres outils mieux adaptés aux réalités contemporaines se sont entre temps imposés. Par ailleurs, le retour des données analysées au Canada prenait plusieurs semaines, parfois même plusieurs mois, ce qui était insatisfaisant.

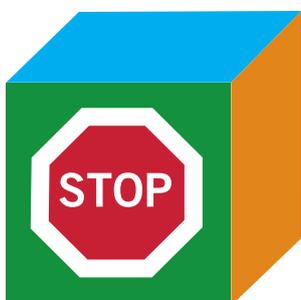
En collaboration avec d'autres cantons romands et Radix (le centre national de compétences pour le développement et la promotion de mesures en santé publique), le DFJC mettra à disposition en 2021 l'outil d'évaluation du climat scolaire développé par Canopé. Cet opérateur public se donne la mission de soutenir les acteur-trice-s de la communauté éducative au service de la réussite de tous les élèves. Il a développé une expertise reconnue dans plusieurs domaines, par exemple dans la pédagogie, le numérique éducatif et l'éducation à la citoyenneté.

Ce nouvel outil permet de réduire le délai d'attente entre le moment où sont remplis les questionnaires et la restitution aux établissements. Une extension de la démarche avec un questionnaire destiné aux parents doit encore être discutée. La démarche complète consiste, suite à l'état des lieux, à accompagner l'établissement dans la mise en place des mesures appropriées.



Agir contre l'homophobie et la transphobie

Dans l'esprit de la lutte contre le harcèlement et pour défendre l'intégrité des élèves et des enseignant-e-s, le DFJC a décidé de créer un poste de délégué-e aux questions d'homophobie et de transphobie dans les lieux de formation. La personne désignée collaborera, dès l'automne 2020, avec les acteurs et actrices en place, notamment l'Unité PSPS, la HEP Vaud, les directions générales de l'enseignement obligatoire et postobligatoire. Elle aura pour mission de définir les besoins, d'ancrer dans les lieux de formation une politique orientée sur la prévention de l'homophobie et de la transphobie, ainsi que de l'inclusion des personnes LGBTIQ. Elle conseillera la cheffe du Département sur ces problématiques.



AGIR CONTRE LA PRÉCARITÉ MENSTRUELLE

Interpellé par les recherches récentes sur la précarité menstruelle et conscient qu'il s'agit d'un thème de santé publique important, le DFJC initie un projet pilote de mise à disposition gratuite de produits menstruels en libre accès dans cinq établissements scolaires et de formation du canton. L'objectif est de diminuer les effets de la précarité menstruelle définie comme la difficulté ou le manque d'accès des jeunes filles réglées aux protections hygiéniques, essentiellement pour des motifs économiques.

Le choix des établissements sera annoncé durant l'année scolaire 2020-2021, puis le projet pilote pourra commencer. Il devra établir et analyser les besoins ; répondre à la demande de matériel de certaines jeunes femmes ; et garantir l'objectif d'égalité entre femmes et hommes en diminuant le tabou lié aux règles.

La précarité menstruelle a pour principale conséquence l'exclusion des jeunes filles réglées qui, parfois, se retiennent de venir en classe et s'exposent au risque de décrochage scolaire. Dans les pays occidentaux, ce sont principalement les personnes précaires et les étudiantes qui sont touchées, en raison du budget nécessaire à l'achat des protections.

La mise en place de distributeurs de serviettes hygiéniques et de tampons sera accompagnée d'un projet de promotion de la santé et de prévention favorisant le climat scolaire et permettant de mener une réflexion avec les jeunes sur ces thématiques. Il se déploiera durant l'année scolaire 2020-2021 et sera accompagné d'un suivi et d'une analyse préparant la décision sur une éventuelle généralisation.

UN ÉLAN AUX ÉCHANGES LINGUISTIQUES

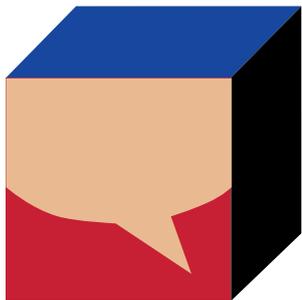
En écho avec la nouvelle **stratégie nationale « Échanges linguistiques »** et les **recommandations** de la Conférence suisse des directeurs cantonaux de l'instruction publique (CDIP), le DFJC s'est doté d'un plan d'actions pour encourager et soutenir les échanges linguistiques, en particulier les échanges entre des classes entières. Ce plan a été présenté en février 2020 aux directions de tous les établissements de l'école obligatoire vaudoise. Son déploiement se fera progressivement durant l'année scolaire 2020-2021, dès la rentrée en août. L'objectif est d'augmenter de manière significative le nombre d'élèves qui participent, durant leur scolarité, au moins une fois à un échange ou à un séjour linguistique en Suisse.

Le DFJC promeut l'importance de regarder au-delà des frontières cantonales et l'atout que constitue, pour les jeunes, la capacité de communiquer dans plusieurs langues dans un monde toujours plus interconnecté. Il fait sien les objectifs de cohésion sociale évoqués par le Conseil fédéral dans son dernier **message relatif à l'encouragement de la culture**. Ce document quadriennal, encore en discussion aux Chambres fédérales au moment de cette rentrée scolaire, prévoit d'augmenter les moyens financiers que la Confédération veut octroyer pour soutenir les échanges linguistiques d'élèves et de classes à l'intérieur de la Suisse. Ces moyens sont mis à disposition de **Movetia**, l'agence nationale pour la promotion des échanges et de la mobilité, laquelle les redistribue sous forme de subsides aux projets qui lui sont présentés.

Le plan d'actions du DFJC exprime la volonté de donner du sens à l'apprentissage des langues nationales autres que le français et des langues en général. Il est important que les élèves puissent vivre une expérience linguistique authentique et découvrent une autre région linguistique du pays, avec ses traditions et sa culture.

Une mesure prioritaire est de responsabiliser un-e répondant-e pour les échanges linguistiques dans chaque établissement scolaire. Ce réseau de répondant-e-s pourra délivrer aux enseignant-e-s une meilleure information, à la fois plus fréquente et plus précise, sur les différents programmes et les soutiens financiers à disposition.





Un autre axe est d'inciter les écoles vaudoises à développer des partenariats à long terme, afin qu'un lien privilégié puisse se tisser avec une école partenaire en Suisse ou ailleurs. Des chartes destinées à pérenniser ces activités d'échanges existent déjà et, à l'avenir, elles seront mieux diffusées.

Le développement d'échanges linguistiques avec le canton de Berne est une priorité de la DGEO. Plusieurs classes vaudoises effectuent actuellement des échanges avec des classes bernoises. Ces échanges bénéficient d'une organisation simplifiée et soutenue par le Forum du bilinguisme. Les parents amènent ou vont rechercher leur enfant dans la famille d'accueil. Cette formule permet de poursuivre les cours sans modification ni remplacement. Elle est idéale tant du point de vue de l'organisation que de la cohésion nationale. « **Deux im Schnee** » ou « **Deux im Park** » sont des formules clés en main que Vaud et Berne préconisent pour relier deux classes durant l'hiver lors d'un camp de ski ou durant l'été lors d'un camp nature. Le Conseil d'Etat vaudois a aussi signé avec le gouvernement

bernois une **nouvelle convention relative aux échanges linguistiques** d'élèves à l'intérieur de la région du Pays-d'Enhaut et du Saanenland. Cette convention, qui s'applique dès la rentrée 2020, est un outil prometteur pour favoriser l'apprentissage de la langue des voisins dans cette région de montagne, sur la frontière des langues et qui vit beaucoup du tourisme.

La sensibilisation aux enjeux de la durabilité s'impose comme un thème porteur pour organiser des échanges linguistiques de classes. Plusieurs projets se sont développés dans ce sens. Les échanges se révèlent d'autant plus concluants qu'ils expriment le génie local de chaque établissement, en fonction des compétences, des intérêts et propositions des acteur-trice-s de deux régions linguistiques.

Au niveau des échanges individuels, le **programme** Impariamo insieme de Movetia, piloté par les cantons de Vaud et du Tessin, continue sur sa belle lancée, avec désormais une coordination au niveau du secondaire I et II. Les séjours linguistiques sur temps scolaire pour les élèves de 10^e et 11^e se poursuivent également. Ils ont fait l'objet d'une capsule vidéo qui peut être visionnée sur l'onglet du **site de l'État de Vaud dédié aux échanges linguistiques**.

CORONAQUEST, UN JEU VIDÉO POUR ACCOMPAGNER LES ÉLÈVES AVEC LE CORONAVIRUS



Alors que les élèves vaudois se préparaient à reprendre l'école après deux mois de semi-confinement, le DFJC a lancé un jeu vidéo adapté à cette étape délicate. L'objectif de ce Serious Game était d'aider et d'accompagner les élèves dans le contexte général parfois anxieux de la Covid-19. CoronaQuest, accessible à l'adresse www.coronaquest.game, a été produit en quelques jours et lancé le 11 mai 2020, jour du retour en classe.

Gratuit, disponible sur tous les supports (smartphones, tablettes, ordinateurs) et traduit en 10 langues, CoronaQuest reste d'actualité à l'heure de la rentrée d'août 2020. C'est un moyen pédagogique à disposition des enseignant-e-s pour aborder en classe les événements liés à l'actualité et au virus. **Une fiche pédagogique détaillée** propose de nombreuses activités destinées aux 5 à 16 ans autour du jeu et en lien avec le plan d'études romand (PER). **Une courte vidéo de présentation** est maintenant disponible. Il est aussi possible que le jeu vidéo soit dans un proche avenir encore amélioré, actualisé et développé.

CoronaQuest a été conçu pour aider à renforcer les gestes barrières, les réflexes sanitaires, mais pas seulement. Il sert aussi à travailler sur les émotions diverses que peuvent ressentir les élèves, et les aide à en parler. Il y a l'inquiétude ou la joie de retrouver ses amis ; la tristesse ou la colère parce que tout n'a peut-être pas été simple à la maison pendant le confinement : un parent s'est retrouvé sans revenu ; une hospitalisation ou un décès a frappé une famille. Il est important pour chaque élève de savoir que l'encadrement scolaire est là pour le ou la soutenir

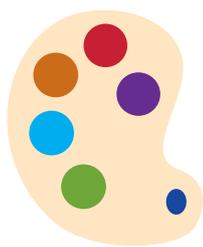
et qu'entre eux, les élèves peuvent aussi s'aider et se montrer bienveillants.

Depuis son lancement, le Serious Game a récolté un succès qui dépasse les attentes. À la fin de l'année scolaire 2019-2020, plus de 300 000 parties avaient déjà été jouées et pas seulement en Suisse, mais aussi autour du monde dans plus de 70 pays.

Le jeu comporte trois ligues. Le bronze avec les gestes barrières de base comme tousser dans son coude. Puis l'argent qui voit intervenir le personnage de la médiatrice ou la distanciation spatiale. À la fin, le joueur atteint la ligue de diamant destinée aux plus agé-e-s et peut-être aussi aux plus averti-e-s. Le défi stratégique augmente avec les niveaux et l'apparition de nouveaux personnages et de concepts plus abstraits comme les *fake-news* ou la précarité. Nouveauté à la rentrée 2020, les joueurs du CoronaQuest bénéficient d'une ligue supplémentaire, la ligue *master*, avec des nouvelles cartes, certaines proposées par des élèves et des classes du canton. Une courte vidéo de présentation est désormais aussi disponible.

CoronaQuest n'est qu'un volet du dispositif mis en place pour aider les élèves et les professionnel-le-s de la formation dans cette période particulière et inédite. Élément innovant, il recourt au langage familier des enfants et permet d'apprendre, de discuter et de sourire du virus et de la crise sanitaire.

LA CULTURE À L'ÉCOLE, UN NÉCESSAIRE ENRICHISSEMENT



Les Argonautes, une école de la culture et la culture à l'école

Lancé en août 2019, le projet pilote Les Argonautes s'inscrit dans la mise en place d'une éducation culturelle et artistique au sein de la scolarité obligatoire avec la présence de médiatrices culturelles en milieu scolaire. À la fois relais, ressources et initiatrices, les cinq Argonautes engagées dans le projet ont permis la découverte, l'exploration et l'expérience de nombreuses facettes de l'art et de la culture. Quelques exemples : des classes de 1-2P ont pu manipuler et expérimenter des instruments de percussion avec une musicienne ; des 3-4P ont peint des boîtes électriques avec un artiste et vu leur création investir l'espace urbain de leur ville ; des 5-6P ont pu s'initier à la gravure à l'aide d'une ancienne presse à papier amenée en classe par une artiste plasticienne ; des 4-8P ont développé la pensée philosophique lors d'un atelier avec un philosophe et pédagogue ; et des 10S ont pratiqué plusieurs ateliers de slam avec l'intervention d'un poète. Les Argonautes ont également conçu des activités clé en main tel que l'atelier interactif « Au fait, c'est quoi l'art ? » qui sera proposé à d'autres établissements sur demande. Cette année, les Argonautes élaboreront leur propre matériel pédagogique qui sera ensuite mis à disposition du corps enseignant.

La première Rencontre Culture-École

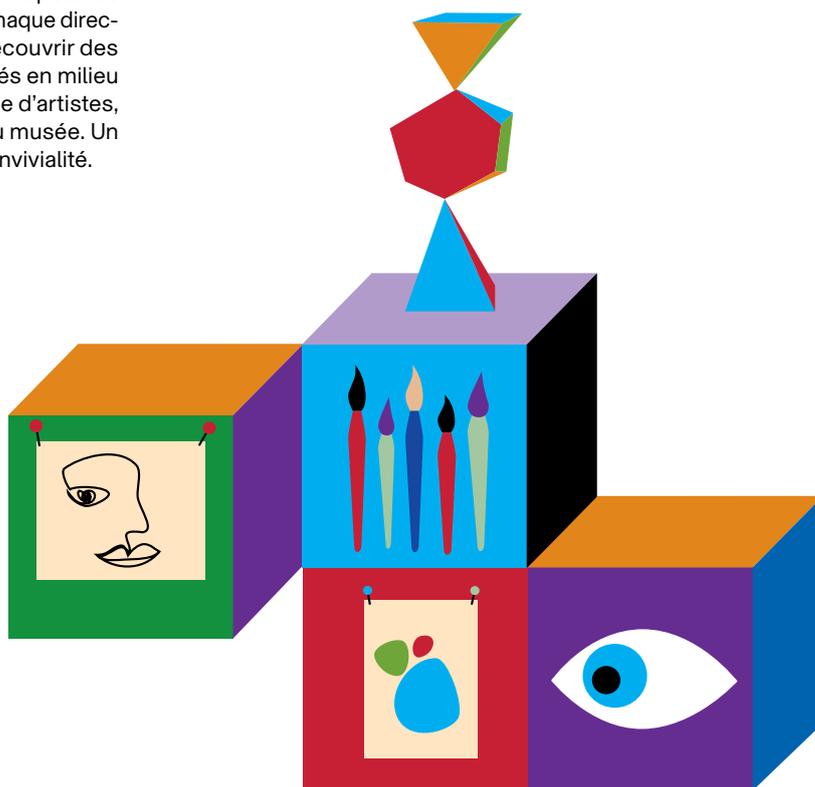
Le 3 septembre 2020 aura lieu la première Rencontre Culture-École. Organisée au Musée cantonal des Beaux-Arts (MCBA), elle permettra la rencontre entre enseignant-e-s et artistes ayant déjà élaboré des projets culturels pour les écoles. Une personne désignée par chaque direction d'établissement est invitée à découvrir des projets culturels prêts à être déployés en milieu scolaire, échanger avec une douzaine d'artistes, et visiter l'exposition permanente du musée. Un moment d'échange culturel et de convivialité.

La culture, c'est classe !

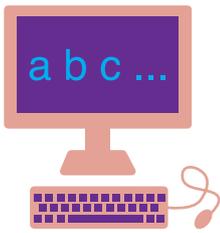
L'appel à projets « La culture, c'est classe ! » est reconduit pour la troisième année consécutive. Il a pour but d'encourager et de soutenir des projets culturels ponctuels et participatifs en milieu scolaire, co-conçus et réalisés par des enseignant-e-s de 1P à 11S et des artistes professionnels. Ainsi, durant l'année scolaire 2019-2020, un projet de danse à l'école a été proposé à quatre classes de 1-2P, un spectacle « Meurtres et Mystères » a vu le jour dans deux classes de 9S et 10S, des histoires illustrées ont été créées avec trois classes de 1-2P et un spectacle a été conçu et joué par une classe d'accueil de 7-8P. Le dépôt des dossiers pour l'appel à projets 2020-2021 est fixé au 4 octobre 2020.

Le Passculture

Les jeunes en formation postobligatoire bénéficient à nouveau cette année d'une offre étendue du Passculture avec, entre autres, l'Opéra de Lausanne et l'Octogone à Pully comme nouveaux lieux culturels partenaires. Ainsi, près de 40 lieux culturels répartis sur le canton de Vaud proposent une offre culturelle riche et diversifiée programmant théâtre, musique, danse, humour et cinéma. Depuis 2019, la carte de légitimation du lieu de formation donne automatiquement droit au tarif Passculture (4 fr. pour les cinémas et 8 fr. pour les théâtres et festivals). Le logo Passculture est désormais ajouté sur chaque nouvelle carte de légitimation pour améliorer sa visibilité et son utilisation. Une action spéciale de promotion sera menée début septembre sur le [compte Instagram](#) du Passculture.



LA LETTRE D'INFORMATION DU DFJC POUR TOUTES ET TOUS



On peut toujours améliorer la communication. C'est vrai dans les entreprises, dans les départements de l'Etat, dans les services et les directions générales, ou encore dans les salles des maîtres. C'est aussi vrai dans les relations professionnelles et dans les relations humaines.

La crise Covid-19, avec le semi-confinement qu'elle a imposé, a créé des besoins nouveaux et urgents. Beaucoup de canaux de communication ont dû être ouverts. La **Lettre d'information du DFJC** – qui était un projet du Secrétariat général destiné à voir le jour à la rentrée d'août – a été lancée dans ce contexte singulier sous une forme pilote et comme un outil dédié à une communication de crise. Trois lettres d'information ont ainsi été envoyées entre mai et juillet aux enseignant-e-s et aux directions du DFJC.

Aujourd'hui, avec le retour à plus de normalité, pouvoir partager largement des informations au sein d'un département aussi vaste que le DFJC, avec ses 15 000 collaborateur-trice-s réparti-e-s sur plus de 150 sites, reste d'une grande utilité. Cette rentrée 2020-2021 marque donc le début d'une communication inédite puisque commune à l'entier des collaborateur-trice-s du DFJC. Quatre à cinq fois par année, la Lettre d'information du DFJC expliquera les décisions et les intentions, évoquera les valeurs promues dans le système éducatif et de formation vaudois, proposera des perspectives sur les projets en cours au sein du Département aux missions multiples et souvent complémentaires.

Sur un ton agréable et clair, ce contenu en ligne informera sur la vie du DFJC, évoquera des expériences inspirantes ou fera le récit de difficultés qu'il a fallu surmonter. La culture ne sera

pas oubliée, spécialement pour ses liens souvent convergents avec l'éducation au sens large.

La Lettre d'information du DFJC veut partager une vision plus nette du cap fixé, mais aussi des résultats récoltés sur le terrain. Le pilotage de ce nouvel outil de communication est confié au Secrétariat général qui en assure la responsabilité éditoriale. Le contenu et les informations viendront de toutes les entités du département. Chaque service sera appelé à y participer.

Ces informations, que chaque collaborateur-trice recevra dans sa boîte mail, seront aussi ouvertes sur l'extérieur puisque les partenaires du DFJC, et celles et ceux qui s'intéressent à l'action du département, pourront aussi s'abonner librement en se rendant sur vd.ch/dfjc-inscription.

La Lettre d'information du DFJC numéro 1 paraît ce mardi 18 août 2020, elle est destinée à toute l'équipe qui forme le DFJC, toutes les collaboratrices et tous les collaborateurs. La deuxième édition est agendée en octobre.

LA RENTRÉE DES HAUTES ÉCOLES



40

LE PAYSAGE VAUDOIS DES HAUTES ÉCOLES À L'HEURE DE CHOIX CRUCIAUX

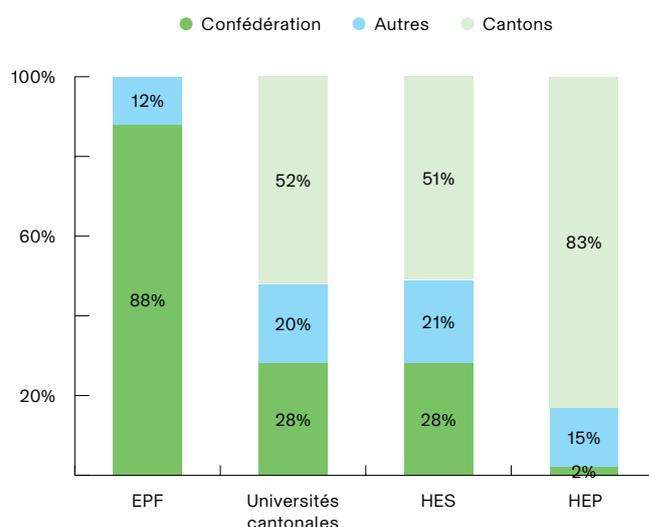
À la rentrée de septembre 2020, les hautes écoles seront au cœur de débats cruciaux pour leur avenir. D'importantes décisions seront prises pour l'ensemble du domaine (universités, hautes écoles spécialisées et pédagogiques), coordonné par la Confédération et les cantons. Il s'agit d'une part de l'adoption par les Chambres fédérales du message pour la formation, la recherche et l'innovation (mFRI) 2021-2024 ; d'autre part de la votation fédérale du 27 septembre 2020 sur l'initiative de limitation de l'immigration dont l'issue déterminera les futures relations entre la Suisse et l'Union européenne (UE). Pour leur développement, la science et la recherche suisses ont besoin d'un climat constructif entre Berne et Bruxelles.

Message pour la formation, la recherche et l'innovation

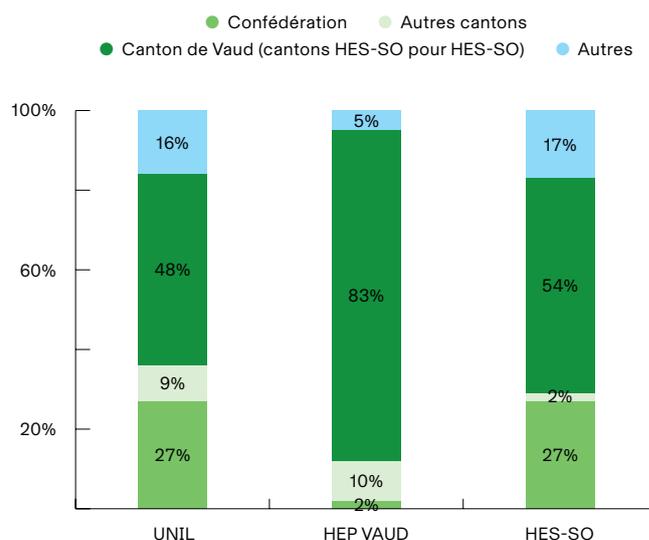
Le mFRI présente les objectifs du Conseil fédéral en matière de formation, de recherche et d'innovation. Il propose les moyens financiers fédéraux à engager pour la période 2021-2024. Plus de vingt-huit milliards de francs sont prévus, avec une attention particulière aux domaines de la numérisation, du renforcement des profils spécifiques des hautes écoles et de la réduction du taux d'abandon des études. Ce plan financier est débattu. Les cantons, via la Conférence suisse des directeurs cantonaux de l'instruction publique (CDIP), l'a jugé insuffisant. Atteignant à peine +2%, le taux annuel de croissance minimum garanti des crédits FRI, envisagé par le Conseil fédéral, est un des plus bas de ces vingt dernières années. Avec d'autres cantons, Vaud s'est engagé en faveur d'une idée désormais discutée au Parlement, lequel aura le dernier mot : garantir +2,5%, un objectif minimum atteignable en refusant de lier les futurs engagements financiers FRI à la facture finale pour la participation suisse aux programmes européens de recherche, autre enjeu qui fait l'objet d'une discussion séparée.

En raison de ces incertitudes, il était important pour les cantons, dont Vaud, de défendre une participation fédérale pour le domaine FRI qui soit sûre, stable et tienne compte du facteur démographique. En effet, les moyens supplémentaires envisagés seront en bonne partie absorbés par la seule hausse des effectifs étudiants. Il faut qu'il reste des marges de manœuvre pour les nouveaux besoins. Climat, énergie, intelligence artificielle, santé, transition numérique, etc. : les attentes placées dans la formation tertiaire, ainsi que dans la science et la recherche publique désintéressée, sont immenses pour apporter des réponses innovantes aux enjeux contemporains auxquels fait face notre société.

Financement des hautes écoles suisses selon le pourvoyeur de fonds, en 2018 (OFS 2019)



Financement UNIL, HEP Vaud et HES-SO selon le pourvoyeur de fonds, en 2018 (OFS, 2019)



La recherche suisse et ses réseaux européens

La Suisse participe depuis 2004 en tant qu'État associé aux programmes-cadres de l'Union européenne pour la recherche et l'innovation. Le prochain programme Horizon Europe couvrira la période 2021-2027. Il sera le plus ambitieux jamais mis sur pied par l'UE et il sera orienté vers la mise en œuvre des objectifs de développement durable des Nations Unies. L'association de la Suisse aux programmes européens pour la recherche et l'innovation suppose une contribution obligatoire de la Confédération. Depuis 2004, la Suisse a régulièrement bénéficié de ce partenariat, les fonds européens décrochés par nos chercheuses et chercheurs étant supérieurs aux montants versés dans le pot commun par notre pays. La participation à Horizon Europe 2021-2027 fait l'objet d'un message du Conseil fédéral et d'une demande de crédit séparée des montants FRI, pour un montant de 6,1 milliards couvrant la période de sept ans. Si le Parlement accepte cette enveloppe, le Conseil fédéral pourra négocier la poursuite de notre association à Horizon Europe, jugée cruciale pour nos hautes écoles, mais également pour l'économie du pays, puisqu'elle renforce la compétitivité et favorise la création d'emplois.

Une incertitude de taille subsiste toutefois. Techniquement, cette association ne dépend pas de la future signature d'un accord-cadre entre l'Union européenne et la Suisse. Mais l'appréciation politique est toute autre. L'UE demande depuis plus de dix ans de couvrir d'un toit large et solide la grande toile des accords bilatéraux qui régissent les relations entre la Suisse et l'Union. Ce nouveau contrat, l'accord-cadre, a fait l'objet de longues négociations et son aboutissement est suspendu au résultat de la votation fédérale du 27 septembre 2020 sur l'initiative de limitation de

Financement suisse et fonds européens dédiés à la recherche

- Les programmes de recherche européens constituent la **deuxième** source de financement public de la recherche et de l'innovation en Suisse, après le Fonds national suisse.
- Dans le cadre du huitième programme européen Horizon 2020, la Suisse figure parmi les **dix pays les mieux classés** pour ce qui est du taux de réussite des propositions de projets, du volume d'aides financières reçues et du nombre de projets coordonnés. Les participant-e-s suisses ont pu obtenir depuis 2014 près de **2,2 milliards** de francs de subventions.
- Parmi les hautes écoles vaudoises, les projets de recherche européens sont principalement acquis par l'UNIL. En 2018, ce fut le cas à hauteur de **12 millions** de francs de manière directe, pour atteindre **14 millions** en totalisant les fonds de tiers internationaux associés.
- Pour l'année 2019, sur un total de 1,05 milliard de fonds approuvés, le FNS a financé des nouveaux projets menés à l'UNIL à hauteur de **84,5 millions**, soit 8%.

l'immigration. En effet, l'initiative remet en cause la liberté de circulation des personnes, principe de base de la construction européenne. Si elle aboutissait, elle risquerait d'hypothéquer le chemin conduisant à l'accord-cadre vu comme l'instrument de normalisation des relations entre la Suisse et l'UE.

Les milieux scientifiques suisses soutiennent que seule la ratification de l'accord-cadre avec l'UE garantira durablement l'ancrage européen de la Suisse, et donc de bonnes conditions pour nos hautes écoles qui ont besoin de coopérer tous azimuts, sans frontières, avec le réseau de leurs partenaires européens. Via leur faitière swissuniversities, elles soulignent que la libre circulation des cerveaux et les programmes de recherche qui font l'objet d'accords avec l'UE doivent être à tout prix préservés.

LES ENJEUX D'UNE DÉMOGRAPHIE DYNAMIQUE

Des scénarios hauts pour tous les niveaux d'enseignement

L'étude de l'Office fédéral (OFS) concernant les « Scénarios 2018-2027 pour le système de formation » établit plusieurs tendances, notamment la hausse du taux de passage après la scolarité obligatoire vers les écoles de maturité gymnasiale, la propension croissante des élèves de la formation professionnelle à préparer une maturité professionnelle ou encore la transition croissante après ce titre vers les HES. Il souligne également que « les scénarios élaborés par le passé ont eu tendance à sous-estimer les évolutions effectives ».

Le dynamisme vaudois

En 2019, les hautes écoles sises sur sol vaudois (UNIL, HEP, HES) accueilleraient au total 26 222 étudiant-e-s. Chiffre auquel il convient d'ajouter les 11 032 étudiant-e-s inscrit-e-s à l'EPFL. Depuis 2010, les hautes écoles vaudoises enregistrent, toutes formations confondues, une croissance des effectifs étudiants. C'est une constante stable pour l'UNIL, avec un taux de croissance annuel moyen de 3,2% sur la décennie écoulée, ce qui

a ajouté un tiers d'étudiant-e-s en dix ans. Pour la HEP Vaud, le taux de croissance sur la même période a été plus fluctuant, mais pratiquement toujours positif, avec une moyenne annuelle de 8,9% – le nombre d'étudiant-e-s a donc quasiment doublé. Les évolutions au sein des HES sont plus variables selon les domaines d'activité. On constate une tendance à la stabilisation, même si le taux de croissance moyen des effectifs au sein de la HES-SO (et de l'ensemble des HES sur sol vaudois) s'élève annuellement à 3,2%. Dans le domaine de la Santé, les deux HES vaudoises ont enregistré une augmentation de plus de la moitié de leurs effectifs depuis 2010.

Une rentrée particulière dans un contexte sanitaire tendu

Pour la rentrée 2020, le contexte particulier créé par la pandémie contribue à une hausse marquée des effectifs étudiants. Se basant sur des sondages réalisés juste avant l'été, le Centre suisse de coordination pour la recherche en éducation (CSRE) prédisait une augmentation de l'ordre de 10% des nouvelles inscriptions dans les hautes écoles suisses par rapport à la moyenne des années précédentes. Le contexte sanitaire pousserait nombre de jeunes fraîchement diplômés (maturité) à ne pas s'octroyer une année sabbatique et à démarrer immédiatement un cursus tertiaire.

De premiers indices dans ce sens ont été enregistrés par les directions des hautes écoles vaudoises. Selon des données provisoires (fin juillet 2020), qui restent à confirmer, les années propédeutiques, tant dans le domaine de la santé (HESAV, La Source) qu'à l'ECAL, devraient connaître une augmentation significative, entre 12 et 15%, de leurs effectifs. Ceci alors que dans ces institutions le nombre d'entrant-e-s en bachelor s'annonce plutôt stable. À la HEIG-VD, une augmentation de l'ordre de 11% est bien attendue pour les étudiant-e-s en bachelor. Fin juillet, l'UNIL prévoyait une croissance de 5% de ses effectifs, tout en sachant que les décisions prises pour les derniers examens en raison de la Covid-19 (tentative non comptée comme un échec) pourraient encore faire augmenter ce taux.

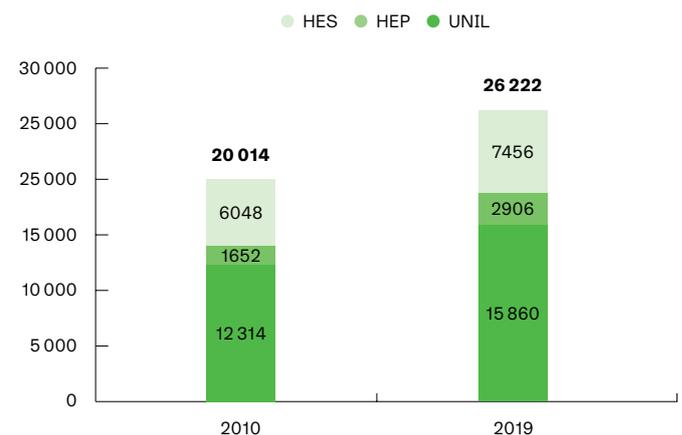
À l'inverse, un facteur serait de nature à contrebalancer cette tendance marquée à la hausse des effectifs étudiants : de nombreux candidats issus de l'étranger pourraient renoncer à court terme à venir étudier en Suisse en raison de la pandémie.

Davantage de parcours, des formations en emploi ou à temps partiel

Si, globalement, le nombre d'étudiant-e-s augmente, il en est de même pour la diversité des profils des personnes qui se lancent dans un cursus tertiaire, et aussi des différents types de formation. Pour quelqu'un qui souhaite changer d'orientation ou reprendre des études, dans notre société où la mobilité professionnelle est valorisée, davantage de possibilités existent désormais au sein des hautes écoles vaudoises.

La HEIG-VD propose par exemple de se former en emploi ou à temps partiel. Par rapport à un cursus à plein temps, la durée des études est allongée de deux semestres. À la HEP Vaud, la formation à l'enseignement primaire est à plein temps, mais différents aménagements du plan de formation existent pour que les formations à l'enseignement secondaire I et II puissent être suivies en cours d'emploi. Par ailleurs, à l'UNIL, dès l'automne 2020, tous les bachelors proposés pourront être suivis à temps partiel pour une durée normale de douze semestres. Cette possibilité rejoint celle des masters qui peuvent presque tous être suivis à temps partiel.

Croissance des étudiant-e-s en dix ans dans les hautes écoles vaudoises, 2010-2019 (OFS, 2019)



Davantage d'étudiant-e-s, davantage de logements

Depuis la création de la Fondation Maisons pour Etudiants Lausanne (FMEL) en 1961, de nombreux efforts ont été consentis dans l'offre en logements étudiants sur le territoire vaudois. En 2019, la FMEL disposait d'une capacité d'accueil de 2535 lits. La décennie qui s'ouvre offre de nouvelles perspectives de logement, notamment avec le Vortex, désormais emblématique bâtiment du Campus de Dorigny. Le Vortex offre 829 chambres pour étudiant-e-s et 76 logements pour les hôtes académiques, sans compter des locaux collectifs pour la vie communautaire du site. Après avoir servi de village olympique pour les Jeux Olympiques de la jeunesse Lausanne 2020 puis de logement d'urgence pour la Protection civile durant le pic de la pandémie Covid-19, le Vortex a été remis durant l'été 2020 à la FMEL et à l'UNIL. Sa mise en service marque un nouveau tournant pour le Campus lausannois, qui sera ainsi habité, jour et nuit, par certains membres de sa communauté.

26 222

étudiant-e-s
dans les
hautes écoles
vaudoises
(UNIL, HEP, HES)

11 032

étudiant-e-s
inscrit-e-s à
l'EPFL



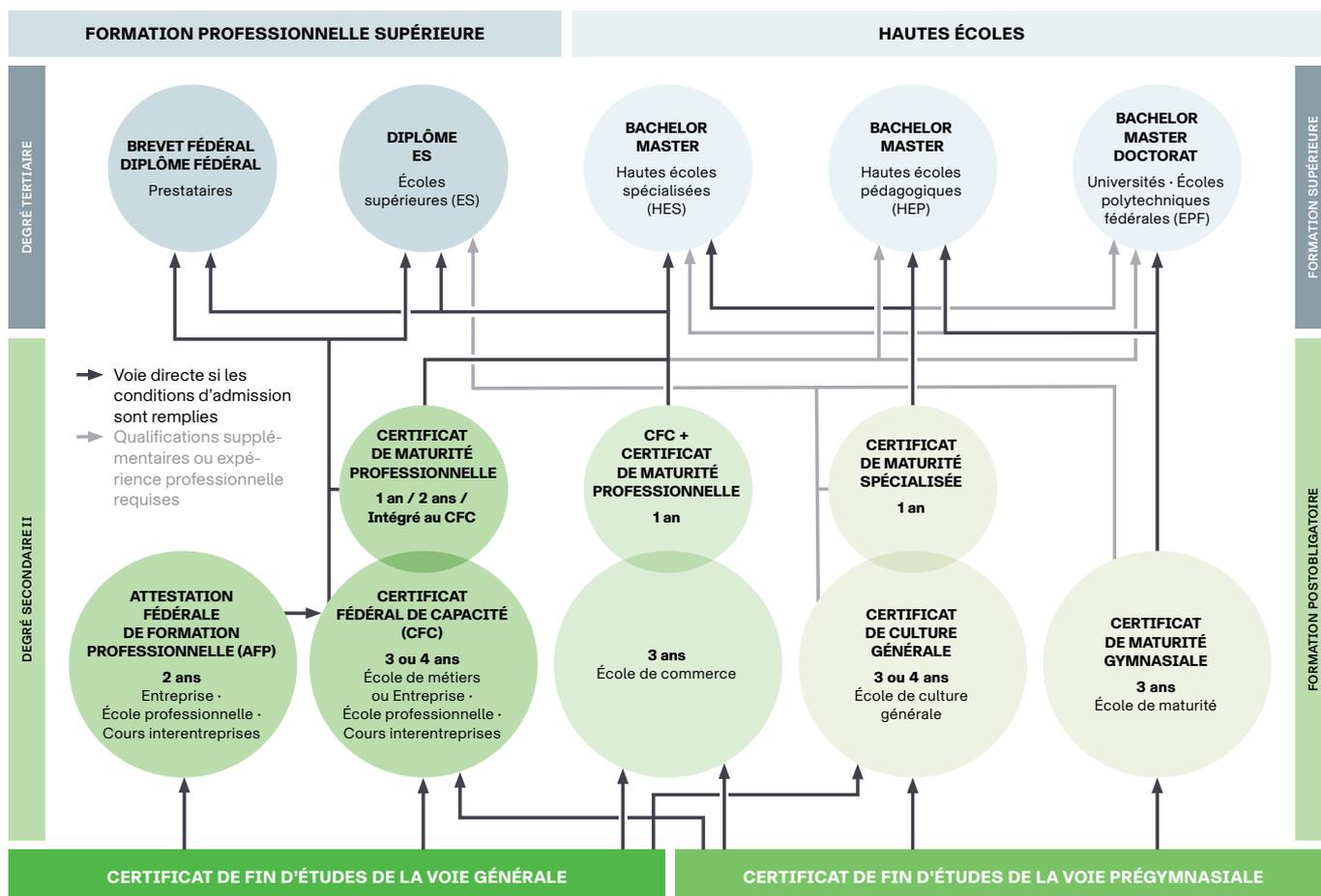
ACCESSIBILITÉ RENFORCÉE VERS LE TERTIAIRE

La tertiarisation augmente

La création des HES à l'orée du XXI^e siècle, ainsi que la rénovation du cadre légal du domaine des hautes écoles et de chaque institution, ont marqué un tournant au moment où la connaissance devient la clef principale de la réussite économique et de l'intégration sociale. Le taux de qualification parmi la population ne cesse d'augmenter, une bonne nouvelle dans une société où l'accès aux savoirs est un fort enjeu d'égalité. Ainsi, la proportion de personnes de 25 à 34 ans au bénéfice d'une formation tertiaire a plus que doublé en Suisse au cours des vingt dernières années (« *L'éducation en Suisse* », 2018). Le taux s'établissait à 49% en 2015. En 2016, 51,6% des 30-34 ans établis en Suisse avaient achevé une formation tertiaire. Dans ce groupe d'âge, plus d'un tiers (36%) des personnes possèdent un titre d'une haute école, et environ 15% un diplôme de la formation professionnelle supérieure. Le canton de Vaud s'inscrit exactement dans cette tendance : 49% des 30-39 ans sont titulaires d'un diplôme tertiaire, et cette part est trois fois moindre (17%) parmi les 80 ans et plus (moyenne des années 2014-2016, « *Annuaire statistique Vaud* », 2019).

La forte croissance enregistrée s'explique en partie par la réforme du système de l'enseignement supérieur, avec le développement des hautes écoles spécialisées et la mise en place des hautes écoles pédagogiques. Or, c'est bien un des atouts du canton de Vaud que de disposer de chaque type de haute école sur son territoire. Il partage cet avantage uniquement avec le canton de Zurich. L'OFS estime que « le processus de tertiarisation entamé il y a vingt ans va se poursuivre, quoiqu'à un rythme moins soutenu. D'ici 2045, la Suisse comptera environ 60% de titulaires d'un diplôme du tertiaire et un tiers seulement de personnes qui n'auront pas été au-delà du secondaire II. »

Système de formation, canton de Vaud (DFJC, 2019)



Voies d'accès diversifiées, système perméable

Aujourd'hui, un principe régissant l'accès aux hautes écoles est la perméabilité des voies qui y conduisent. Même si certaines sont plus directes, il est presque toujours possible de se réorienter pour suivre la formation de son choix. La maturité professionnelle, décrochée après le CFC qui marque la fin d'une formation professionnelle initiale, constitue la voie d'accès principale aux HES (près de 60% des entrant-e-s). La maturité gymnasiale, elle, demeure la voie la plus directe pour entrer à l'université. Les passerelles entre les voies existent, comme la passerelle Dubs qui ajoute un examen complémentaire aux titulaires d'une maturité professionnelle voulant intégrer une université ou une HEP. Inversement, l'acquisition d'une année de pratique professionnelle – en école ou en entreprise – permet aux titulaires d'une maturité gymnasiale d'accéder aux hautes écoles spécialisées.

Des formations qui s'adaptent aux nouveaux besoins

Les hautes écoles sont réactives à l'évolution rapide des besoins en formation : nouveaux enjeux ou nouveaux métiers font l'objet de toute leur attention. C'est le cas notamment dans les domaines liés à la durabilité à l'UNIL, ou dans celui de la cybersécurité à la HEIG-VD. Les hautes écoles spécialisées, proches du tissu socio-économique, sont tout particulièrement attentives aux besoins du terrain, afin d'adapter leurs formations, pour lesquelles le bachelor est le diplôme professionnalisant. Prenons le cas des professions de la santé. En 2001, les responsables politiques romands du domaine de la formation ont fait le choix d'ancrer la formation en soins infirmiers au niveau haute école, dans la mesure où, selon des études, la qualité des soins dépend du niveau de formation du personnel soignant. La filière de bachelor en soins infirmiers a donc ouvert en 2002 et, depuis, ses effectifs n'ont cessé de croître. En 2020, la crise sanitaire a précisément rappelé l'importance d'un système de santé qualitatif, tout comme la nécessité de développer une reconnaissance concrète des métiers de soins.

Le canton de Vaud soutient ses hautes écoles

Un enseignement et une recherche de haute qualité ainsi que l'ouverture sur l'Europe et l'international sont au cœur de la réussite des hautes écoles vaudoises. Toujours davantage de jeunes – et parfois de moins jeunes – veulent s'y former et il s'agit de leur en donner les moyens, dans un système cohérent et perméable. Les décisions politiques qui seront prises à l'automne 2020, relatives au mFRI et aux votations populaires, auront des conséquences importantes sur l'avenir de ces institutions de formation, dans notre canton et en Suisse – et donc pour l'avenir des jeunes vaudois-e-s.



LA RENTRÉE DE LA HEP VAUD SOUS LE SIGNE DE L'INCERTITUDE SANITAIRE

Dès le début de la crise sanitaire, la HEP Vaud a poursuivi la réalisation de ses missions entièrement à distance. En quelques jours, les programmes de formation ont été réorganisés, ainsi que les activités administratives et techniques. De nombreux témoignages d'étudiant-e-s soulignent la qualité des adaptations réalisées et l'écoute de leurs besoins dont ont fait preuve les collaborateur-trice-s de la HEP dans cette période, très compliquée pour certain-e-s. Une enquête conduite auprès des étudiant-e-s, des enseignant-e-s de la HEP et des praticien-ne-s formateur-trice-s (prafos) permettra prochainement de rendre compte des réussites et des difficultés rencontrées durant ce printemps si particulier.

Dans la plupart des cas, les stages se sont poursuivis, sous la responsabilité des prafos, dans le cadre des activités à distance organisées par les établissements scolaires. À partir du retour progressif des élèves dans les écoles, 78 étudiant-e-s de la HEP ont été engagé-e-s comme renfort dans les établissements scolaires, en remplacement d'enseignant-e-s qui n'étaient pas en mesure de reprendre le travail.

545 nouveaux enseignant-e-s diplômés

La session d'examens de juin 2020 s'est déroulée pour partie en présentiel et pour partie à distance, ce qui a permis de préserver le niveau d'exigence requis. Ainsi, la HEP Vaud est ravie de pouvoir mettre à disposition du système scolaire, malgré les circonstances, 545 nouvelles et nouveaux enseignant-e-s diplômé-e-s pour la rentrée scolaire 2020. D'autres suivront encore au terme de la session d'août-septembre.

La rentrée d'automne 2020 est évidemment marquée par l'incertitude sanitaire. Les équipes de la HEP ont préparé des modalités d'enseignement qui permettront de s'adapter à l'évolution de la pandémie. Compte tenu de la nature à la fois professionnelle et académique des formations, les modalités seront adaptées aux contenus, privilégiant parfois le présentiel avec masques, parfois l'enseignement à distance, le plus souvent des formes hybrides combinant les deux. La réussite de cette rentrée repose donc sur un effort important d'organisation et de communication.

Des inscriptions à consolider

La conduite sans interruption des procédures d'admission permet à la HEP d'enregistrer plus de 1400 nouvelles inscriptions. À titre exceptionnel, une partie de ces nouvelles et nouveaux étudiant-e-s bénéficient de la possibilité de commencer leur formation, même si ils-elles doivent encore confirmer l'obtention du titre prérequis (Maturité, Bachelor ou Master selon la formation visée) lors d'examens organisés en août ou septembre. Il est ainsi probable que plusieurs devront renoncer à la formation dès octobre, faute d'obtention de ce titre.

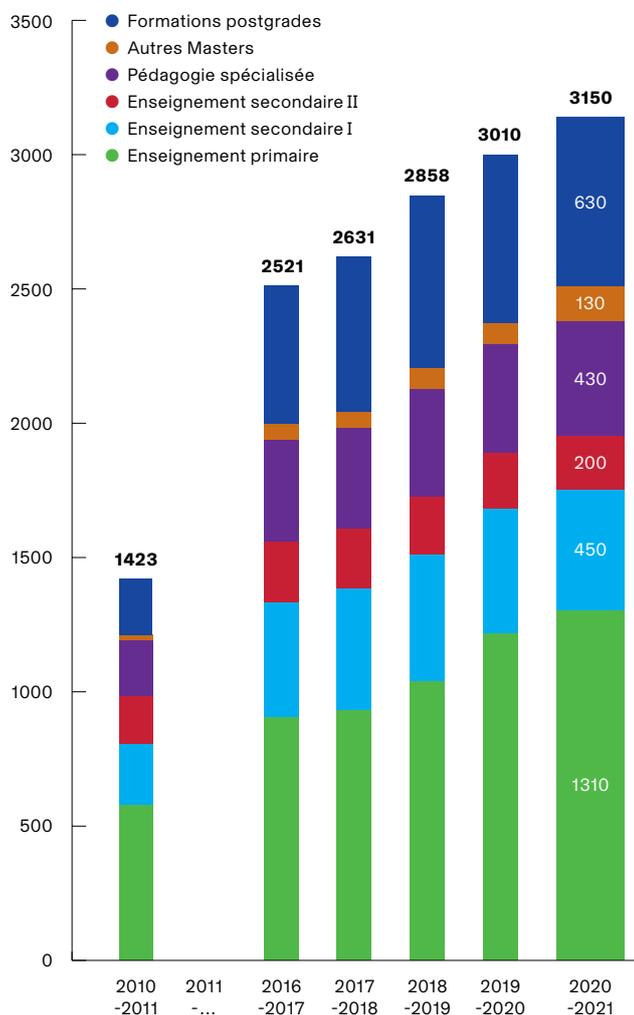
Le passage à une formation dispensée en partie à distance (hybride) constitue sans doute l'innovation la plus importante de cette rentrée. Bien que contrainte par les événements, il paraît certain que des traces en subsisteront au-delà de cette période de crise, lorsque les contenus et le public concerné s'y prêtent et qu'une analyse permettra de valoriser ce qui aura le mieux fonctionné.

Les innovations de la rentrée

D'autres innovations sont prévues dans les cursus. Pour la première fois, tou-te-s les étudiant-e-s de première année du Bachelor bénéficieront d'un cours de science informatique. Il s'agit de pallier temporairement la quasi absence de cette discipline dans les parcours gymnasiaux, en attendant qu'elle y soit introduite dès 2022. Plus largement, l'ensemble des modules du domaine « éducation numérique » sont entièrement renouvelés. Ils visent à permettre aux futur-e-s enseignant-e-s primaires et secondaires d'acquérir les connaissances nécessaires pour enseigner les bases de l'informatique, mais aussi d'éduquer les élèves à comprendre et à se situer dans un environnement de plus en plus numérique, avec le recul critique nécessaire. Quelques étudiant-e-s de la HEP conduiront, sous la supervision de leurs enseignant-e-s, les nouveaux cours d'informatique

Effectifs globaux à la rentrée

(pointage à mi-septembre, excepté pour l'année à venir)



introduits à titre de « pilote » dans quelques établissements secondaires, en 9^e année.

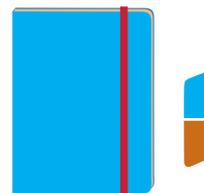
La HEP poursuit également l'intensification de la formation pratique en alternance, en collaboration avec les prafo. Dès cette année, l'ensemble des étudiant·e·s en enseignement spécialisé pourront se référer à des échelles descriptives leur permettant d'identifier plus précisément qu'auparavant les prestations attendues de leur part en stage. Les prafo et les enseignant·e·s de la HEP s'y référeront aussi pour évaluer les prestations fournies, dans les contextes très variés de l'enseignement spécialisé. Dans cette même perspective, les étudiant·e·s de la HEP, tous cursus confondus, bénéficieront d'une visite de stage effectuée par un enseignant·e HEP, en complément et en collaboration avec la ou le prafo. Jusqu'à maintenant, seul·e·s les étudiant·e·s en difficulté recevaient une telle visite.

Nouveau dispositif de tutorat

Côté formation continue, la HEP contribue activement au nouveau dispositif de tutorat des nouvelles et nouveaux enseignant·e·s mis en place par le DFJC. Elle propose des prestations qui s'inscrivent en complément de celles mises en œuvre

par les établissements scolaires : cours proposés à ce public spécifique, hotline à leur disposition et formation de tuteur·trice·s. Ce dispositif s'inscrit dans le vaste projet 360° au service duquel la HEP met d'importants moyens : accompagnement des équipes de projet dans les établissements scolaires, modules de formation, cursus conduisant à un CAS, etc. La HEP conduit également plusieurs actions de formation continue en faveur de l'enseignement des mathématiques.

Enfin, la HEP lance cette année un ambitieux plan d'actions pour promouvoir la durabilité et l'éducation au développement durable. Destiné à donner un coup d'accélérateur aux actions déjà conduites dans ce domaine, ce plan d'actions touchera autant les programmes de formation ou de recherche que le fonctionnement même de l'institution. Il s'agit de renforcer la durabilité comme préoccupation sur le long terme au sein de l'institution, d'en faire un moteur pour l'innovation et de contribuer de manière significative aux efforts du DFJC dans ce domaine.



VERS L'ÉCOLE DU FUTUR



Dans un contexte de transformation accélérée des métiers de l'enseignement, l'un des défis majeurs est l'adaptation au changement pour garantir l'employabilité des actifs et le développement de la relève. Or, l'instabilité des conditions d'exercice de la profession peut entraîner des décalages entre

réalités vécues sur le terrain professionnel et formation et recherche, d'où la nécessité d'interroger l'évolution des métiers de la pédagogie.

Une référence de Suisse occidentale en 2025

Dans son Plan stratégique 2017-2022, la HEP Vaud s'est engagée à renforcer sa capacité d'innovation. Des objectifs ambitieux ont été formulés dans plusieurs domaines (sciences techniques et numérique, pédagogies collaboratives, interdisciplinarité en recherche, durabilité). Ils ont donné lieu à des dispositifs innovants et des productions scientifiques. Aujourd'hui, sur la base de son statut de haute école accréditée (2019), la HEP Vaud entend devenir une référence en Suisse occidentale, à l'horizon 2025, sur la question de l'évolution des métiers de la pédagogie qui dessinera l'école du futur.

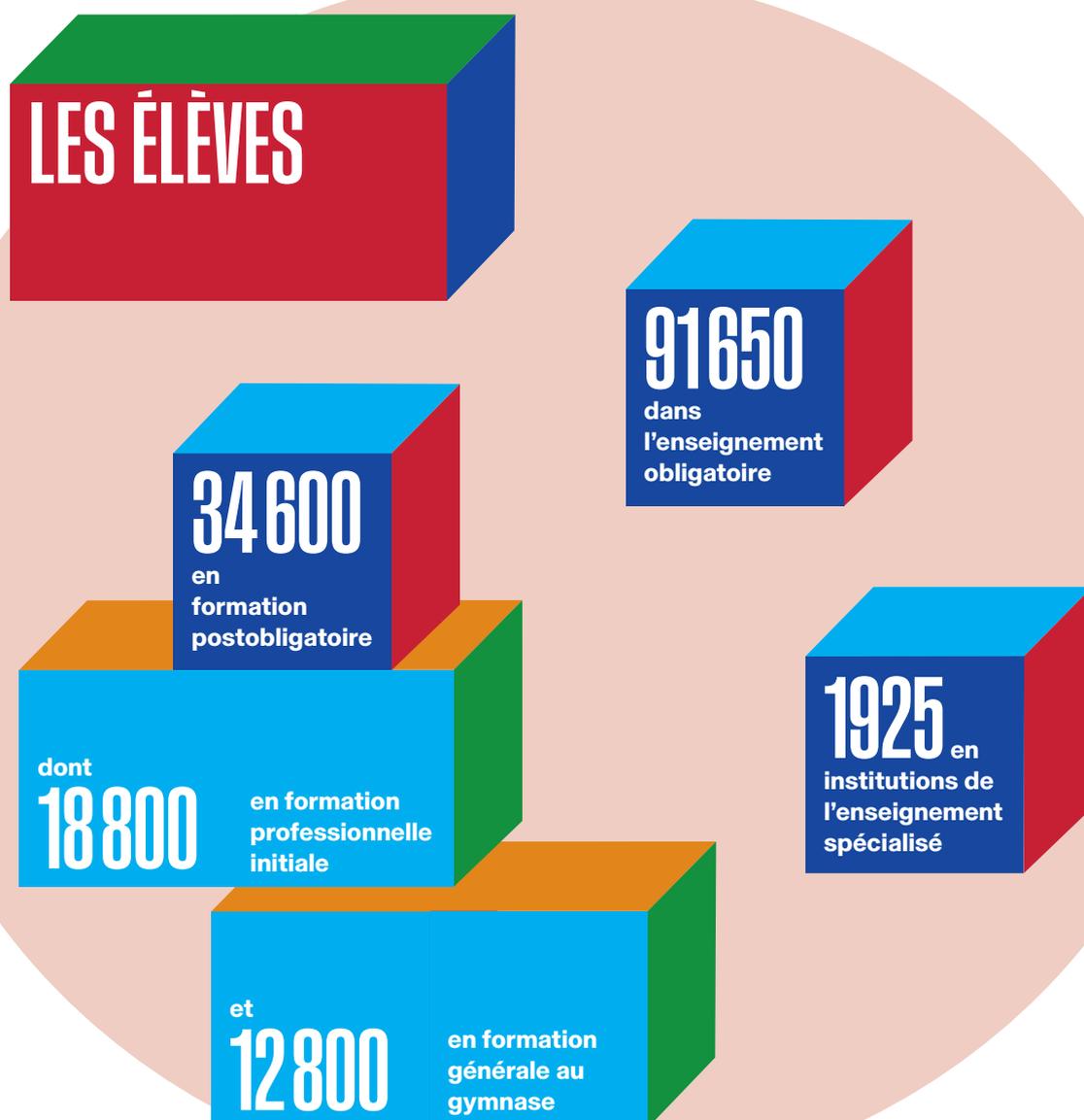
Articuler métier et formation

Dans cette perspective, la HEP a créé, au printemps 2020, l'Interface métier pour l'innovation et la recherche (IMIR). Cette interface poursuit un double objectif : articuler de manière performante l'évolution des métiers avec les formations qui les portent et donner des impulsions fortes à l'innovation. L'intention est de créer de l'intelligence collective autour de la dynamique générée par la veille métier, notamment en regard des thèmes majeurs que sont le numérique, l'école inclusive et l'éducation au développement durable. L'IMIR sera nourrie par les compétences des membres de la HEP Vaud, d'une part, et celles des expert·e·s et praticien·ne·s du terrain, d'autre part.

Incubateur de l'école du futur

Le lancement de l'initiative IMIR coïncide avec l'ouverture d'un deuxième site de la HEP Vaud dans le quartier lausannois de Sébeillon/Sévelin. Ce lieu sera la plateforme dédiée à l'École du futur réunissant l'IMIR, des espaces d'application de projets novateurs d'enseignement et d'apprentissage, des salles dédiées au travail créatif et collaboratif, ainsi que de nouvelles salles de cours et de séminaires répondant à l'augmentation du nombre des étudiant·e·s, ainsi qu'aux besoins de l'ensemble des programmes d'études. « Incubateur » de l'école du futur, la plateforme profitera d'une situation géographique idéale, au cœur d'un vaste réseau d'établissements scolaires couvrant l'ensemble des degrés et types d'enseignements.

LES CHIFFRES DE LA RENTRÉE SCOLAIRE 2020-2021



LES ENSEIGNANTS ET ENSEIGNANTES

13700

au total

dont

2900

au postobligatoire (gymnases, écoles professionnelles et École de la transition),

dont

46%



femmes

dont

9500

à l'école obligatoire

dont

77%



femmes

dont

1300

dans l'enseignement spécialisé

dont

80%



femmes

LES ÉTUDIANTS ET ÉTUDIANTES À LA HEP

3150

étudiant-e-s

en formation à la HEP Vaud pour devenir enseignant-e,

dont

80,4%



femmes

1440

nouveaux inscrits

TABLEAU DE BORD DE L'ENSEIGNEMENT OBLIGATOIRE 2020

Préambule

Les chiffres de la rentrée 2020-2021 ont été consolidés par la Direction générale de l'enseignement obligatoire (DGEO) le 10 juillet 2020. L'année scolaire qui vient de s'écouler marque l'entrée en vigueur de la LPS et de la mise en œuvre du Concept 360° dans les établissements scolaires. Depuis août 2019, tous les élèves ayant accès à des mesures d'enseignement spécialisé dans les établissements scolaires (hormis les élèves de classes régionales de pédagogie spécialisée) se voient attribuer une année et/ou

une voie de scolarité régulière à l'instar de tous les autres élèves du canton. Ainsi, les statistiques présentées dans cette double page intègrent désormais l'ensemble des élèves de l'école obligatoire. L'interdiction des activités présentielles dans les écoles décrétée par le Conseil fédéral en raison de la crise du coronavirus a eu un impact sur les évaluations des élèves. Les décisions de fin d'année concernant la promotion, l'orientation et la certification des élèves sont conformes aux modalités développées dans la Décisions 171 de la cheffe du DFJC.

93 établissements scolaires et 30 établissements de pédagogie spécialisée

L'organisation territoriale scolaire divise le canton en huit régions scolaires. Le 24 août 2020, 93 établissements scolaires accueillent 91 653 élèves vaudois dans 4854 classes. Certains élèves, en raison d'un trouble invalidant ou d'une déficience, sont scolarisé-e-s dans des structures particulières :

- Classes régionales de pédagogie spécialisée
- Établissements de pédagogie spécialisée (19 institutions SESAF, 5 écoles SPJ, 6 structures étatiques). Ces établissements accueillent aussi 387 enfants en âge pré-scolaire et 341 élèves du postobligatoire.

ÉTABLISSEMENTS SCOLAIRES

Régions scolaires	Nb élèves	Nb établissements
Alpes vaudoises	5655	6
Broye - Gros-de-Vaud	11 227	11
CRENOL	13 411	13
Jura - Nord vaudois	11 358	12
La Dôle	13 557	14
Lausanne	13 958	15
Lavaux-Riviera	13 343	12
Venoge-Lac	9 144	10
Total général	91 653	93

ÉTABLISSEMENTS DE PÉDAGOGIE SPÉCIALISÉE

Type de structures	Nb élèves	Nb établissements
Classes Régionales de Pédagogie Spécialisée (CRPS)	242	Dans 16 établissements scolaires
Etablissements de pédagogie spécialisée (année 2019-2020)	1683	30
Total général	1925	30

Les effectifs de l'école obligatoire, par degré, par cycle et par année scolaire

À la rentrée 2020, l'école primaire accueille 65 762 élèves et l'école secondaire 25 004 élèves. 13 097 élèves (53%) suivent la voie générale (VG) et 11 640 élèves (43%) la voie pré-gymnastique (VP). Les filles sont majoritaires en VP (52%) et les garçons en VG (54%).

Les effectifs du RAC (851 élèves) sont en légère hausse (+77 élèves par rapport à 2019). Les filles (57%) sont plus nombreuses que les garçons à entamer le raccordement. 433 élèves sont scolarisé-e-s dans les classes d'accueil destinées aux élèves allophones.

Au sein des établissements scolaires, certains élèves bénéficient de prestations de pédagogie spécialisée, soit une mesure ordinaire, soit une mesure renforcée. Sont considérés comme élèves intégrés uniquement ceux au bénéfice d'une mesure renforcée.

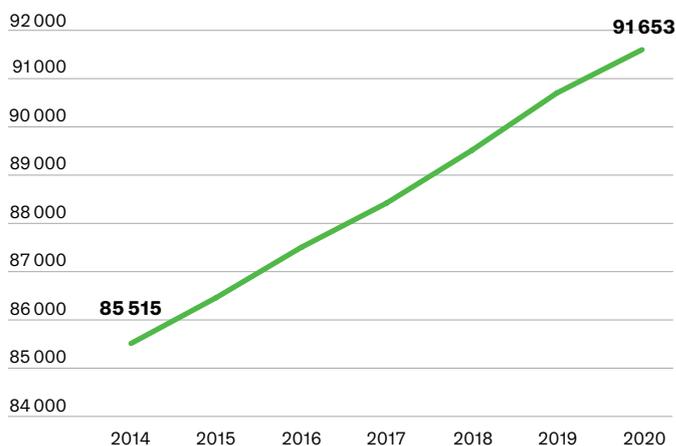
ÉTABLISSEMENTS SCOLAIRES

			Effectifs	% Filles	
Primaire	Cycle 1	1P	8056	50%	
		2P	8198	49%	
		3P	8132	49%	
		4P	8394	49%	
	Cycle 2	5P	7997	49%	
		6P	8110	50%	
		7P	8265	49%	
		8P	8444	49%	
		ACC P	166	50%	
	Total Primaire (dont 820 intégré-e-s)			65 762	49%
Secondaire	Cycle 3	9 VG	4249	46%	
		9 VP	4081	52%	
		10 VG	4460	45%	
		10 VP	3880	53%	
		11 VG	4388	46%	
		11 VP	3679	53%	
	ACC S	267	43%		
	Total Secondaire (dont 202 intégré-e-s)			25 004	49%
	Raccordement			851	57%
	Certificative			36	67%
Total (dont 1 022 intégré-e-s)			91 653	49%	

La croissance du nombre d'élèves à l'école obligatoire se confirme

La croissance du nombre d'élèves se confirme. Ce sont quelque 91 650 élèves qui fréquenteront l'école obligatoire vaudoise à la rentrée. Cette prévision (fin juillet) table sur une hausse de 1,3% par rapport à la prévision établie au même moment pour la rentrée 2019. Cela correspond à quelque 1100 élèves de plus à accueillir. Il est donc prévu d'ouvrir 69 classes supplémentaires (+1,4%).

Cette croissance s'inscrit dans une tendance bien établie et stable depuis plusieurs années. Elle reflète la croissance de la population vaudoise, une des plus soutenues du pays, même si elle a faibli en 2019 (+0,7%). À noter que la prévision des effectifs scolaires se révèle en général un peu inférieur au chiffre consolidé en automne. En juillet 2019, la prévision pour la rentrée tablait sur 90 480 élèves, ils étaient finalement 266 de plus en octobre.

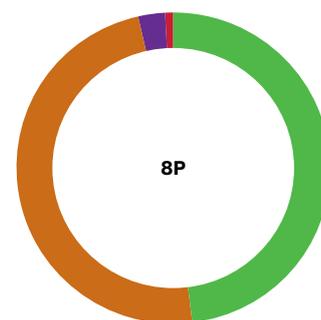


Décisions d'orientation à la fin de la 8^e année

À l'issue de l'école primaire, les élèves de 8P promu-e-s en 9^e sont orienté-e-s vers la voie générale (VG) ou la voie pré-gymnasiale (VP). En juin 2020, la volée de 8P comptait 8283 élèves. 48,5% ont été orienté-e-s en VG (4019 élèves) et 48,1% en VP (3981 élèves).

L'augmentation sensible des orientations en VP et la baisse des redoublements sont liées aux modalités exceptionnelles de promotion et d'orientation mises en œuvre pour répondre à la crise du Covid-19 (Décision 171).

Promu-e-s en VG	48,5%
Promu-e-s en VP	48,1%
Redoublent	2,8%
Indéterminé	0,6%

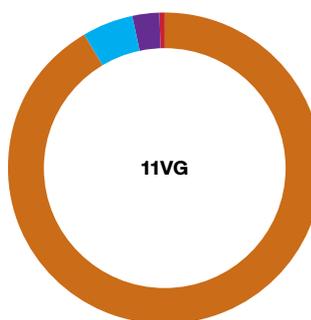


Certification des élèves à l'issue de l'école obligatoire

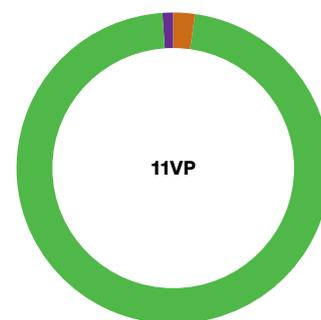
En juin 2020, la volée des élèves de 11^e comptait 7692 élèves. 94,7% d'entre eux (soit 7286 élèves) ont décroché leur certificat de fin d'études secondaires. 2,1% des élèves ont redoublé (160 élèves).

Le taux de certification est plus élevé (99%) pour les élèves de voie pré-gymnasiale que pour ceux de la voie générale (91,5%). Depuis plusieurs années, on note une augmentation progressive des taux annuels de certification en fin de 11^e. Cette année, cette progression est davantage marquée en raison des dispositions prises pour faire face à la crise du Covid-19 (+2,3 points, soit 346 élèves certifié-e-s de plus qu'en juin 2019).

Les taux d'élèves réellement certifié-e-s en fin de scolarité obligatoire sont plus élevés que les taux de certification annuels, et qu'ils progressent également. En effet, tous les ans environ 5% des élèves redoublent en 11^e. Or, plus de 85% de ces élèves sont finalement certifié-e-s l'année suivante (sur les 350 élèves ayant redoublé en juin 2019, 296 ont obtenu leur certificat en juin 2020). Ainsi, 96,6% des élèves entré-e-s en 11^e en 2018-2019 ont obtenu leur certificat en juin 2020.



Certificat VG	91,5%
Attestation	5,2%
Redoublent	3%
Indéterminé	0,3%



Certificat VP	96,5%
Certificat VG	2,4%
Attestation	0,1%
Redoublent	0,9%

Taux annuel de réussite au certificat de fin de scolarité (Tableau de bord conférence de rentrée/5.TauxannuelderéussiteaucertiCertifi/)

— % d'élèves de 11^e année certifiées chaque année

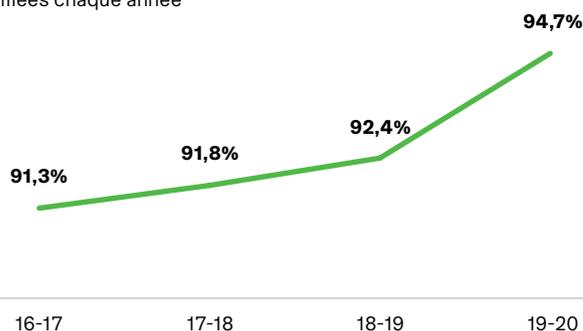


TABLEAU DE BORD DE L'ENSEIGNEMENT POSTOBLIGATOIRE 2020

Préambule

Les chiffres de la rentrée 2020-2021 publiés sont ceux consolidés par la Direction générale de l'enseignement postobligatoire en juillet 2020. Ces chiffres varient toujours un peu les deux mois suivant la rentrée scolaire, tout particulièrement les effectifs en formation professionnelle initiale.

En raison de la situation sanitaire et économique ainsi que des mesures prises par le Conseil d'Etat en faveur de l'apprentissage, ces chiffres sont susceptibles de varier plus grandement cette année.

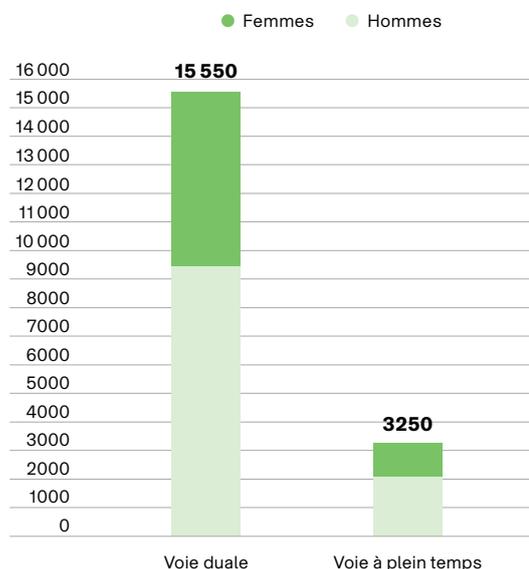
34 600 personnes suivent une formation postobligatoire en 2020-2021

Après l'école obligatoire, les jeunes ont le choix entre les formations générales du gymnase et une formation professionnelle initiale. Après avoir obtenu un premier titre du postobligatoire, certains jeunes titulaires d'un CFC entament le cursus conduisant à la maturité professionnelle ; d'autres, titulaires du certificat de l'École de culture générale, suivent la formation conduisant à la maturité spécialisée. Certains jeunes choisissent de poursuivre leur cursus dans une École supérieure (ES) et d'autres suivent les cours de préparation à l'examen complémentaire passerelle en vue d'entrer dans une université, une école polytechnique ou une HEP.

18 800 jeunes en formation professionnelle initiale (54% du total)

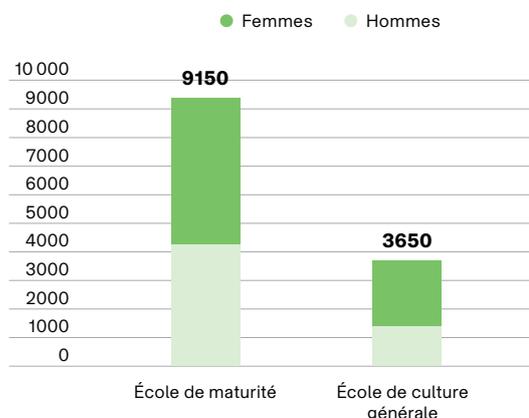
Les effectifs en formation professionnelle sont susceptibles de fortement varier dans les prochains mois, en raison de la situation sanitaire et économique ainsi que des mesures prises par le Conseil d'Etat en faveur de l'apprentissage.

À la rentrée 2020, quelque 18 800 jeunes sont inscrits en formation professionnelle initiale. L'apprentissage en entreprise (voie duale) a été choisi par près de 15 550 jeunes alors qu'ils sont 3 250 à suivre une formation à plein temps en École de métiers ou en École de commerce. Comme en 2019, les hommes sont toujours majoritaires en formation professionnelle (60%).



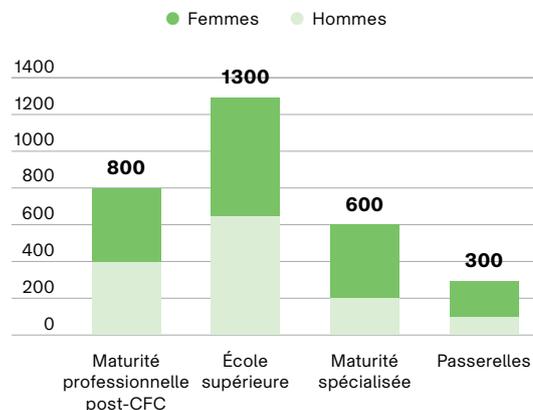
12 800 jeunes dans les formations générales du gymnase (37% du total)

En août 2020, 9 150 élèves sont en formation à l'École de maturité et 3 650 à l'École de culture générale. Quelque 500 élèves de plus qu'en 2019-2020 débutent une formation gymnasiale à la rentrée. Cette augmentation s'explique par la croissance démographique du canton allée à l'attractivité de la filière gymnasiale. Cette dernière attire davantage de femmes (55% à l'École de maturité et 63% à l'École de culture générale) que la formation professionnelle.



3000 jeunes suivent une autre filière (9% du total)

800 élèves sont en Maturité professionnelle post-CFC, mais précisons que 2300 jeunes en formation professionnelle initiale ont choisi une voie intégrée qui les mènera à l'obtention du CFC et de la maturité professionnelle. 1300 élèves suivent une formation en École supérieure et 600 sont inscrits en Maturité spécialisée. 300 personnes suivent aussi les cours de préparation aux examens complémentaires passerelle. La parité est atteinte en Maturité professionnelle et en École supérieure. Les deux autres voies sont suivies par deux tiers de femmes et un tiers d'hommes.

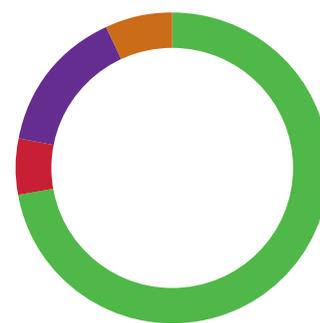


4000 nouvelles entrées en formation professionnelle initiale

Les effectifs en formation professionnelle sont susceptibles de fortement varier dans les prochains mois, en raison de la situation sanitaire et économique ainsi que des mesures prises par le Conseil d'Etat en faveur de l'apprentissage.

Mi-juillet 2020, 4000 personnes sont nouvellement inscrites pour entamer une formation professionnelle initiale. 78% ont choisi l'apprentissage en entreprise (voie duale), qui les conduit soit au Certificat fédéral de capacité (CFC), soit à l'Attestation fédérale de formation professionnelle (AFP). L'autre voie menant au CFC, soit une formation dans une école à plein temps, enregistre 22% des nouvelles entrées de cet été. Ces jeunes suivent soit une École des métiers, soit l'École de commerce

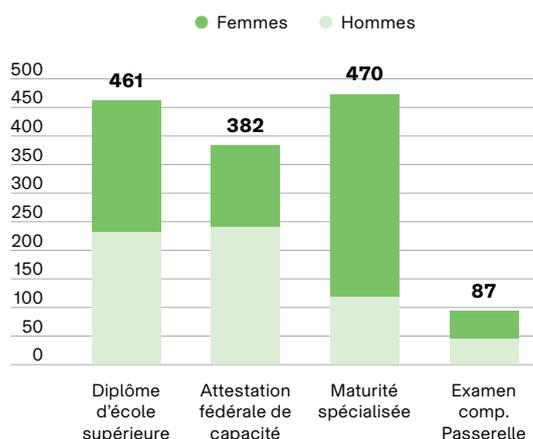
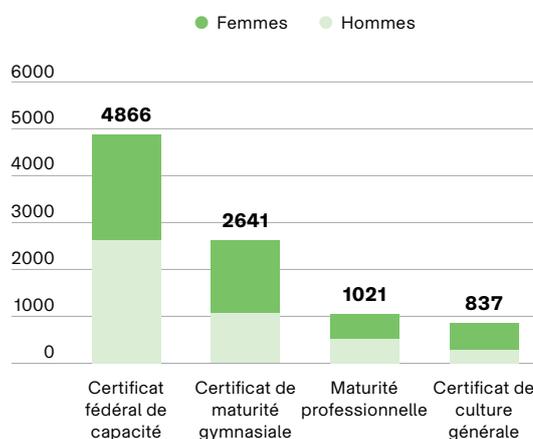
- CFC, en voie duale 72%
- AFP 6%
- CFC, en école des métiers 15%
- CFC, en école de commerce 7%



10 765 titres d'une formation postobligatoire délivrés en 2019

À l'été 2019, on compte 233 titres délivrés de plus qu'un an plus tôt. Une augmentation de 40% des maturités spécialisées délivrées par rapport à 2018 est à relever. Dans le même sens, les certificats de culture générale et les diplômes d'école supérieure délivrés ont également augmenté de 10%. Dans l'autre sens, les certificats fédéraux de capacité ont diminué de 3%.

En moyenne, 90% des élèves se présentant à un examen de formation postobligatoire le réussissent. Le taux de réussite aux examens de CFC est légèrement plus bas (88%) mais il a augmenté de 6% ces cinq dernières années. À noter également que le taux de réussite des maturités spécialisées a fortement augmenté, passant de 77% en 2018 à 88% en 2019



IMPRESSUM

Copyright : DFJC

Conception, coordination : François Modoux, Secrétariat général du DFJC

Textes et infographies : DGEO, DGEP, DGES, DGEJ, SERAC, SG, HEP Vaud

Photographie : © Jean-Bernard Sieber (p.5)

Graphisme : Chi-Long Trieu, www.officefortypography.ch

Illustration : Olga Fabrizio, www.olga-olga.ch

Impression : Baudat Imprimerie, www.baudat-favj.ch – 1500 exemplaires, août 2020

La brochure est disponible en ligne à l'adresse : www.vd.ch/rentree-scolaire



DFJC Département de la formation de la jeunesse et de la culture